



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 20 MAI 2021**

**- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -**

Le jeudi vingt mai deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis par visioconférence (les modalités d'accès leur ayant été préalablement communiquées par mail) sur les convocations qui leur ont été adressés le mercredi douze et le vendredi quatorze mai deux mille vingt et un par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour. Le caractère public de la séance a été assuré par diffusion de la visioconférence en direct dans la salle d'attente des mariages de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**PRESENT EN MAIRIE :**

M. COUMET

**PRESENTS EN VISIOCONFERENCE :**

Mme AICHOUN BATISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOURYS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

**EXCUSES :**

Avec pouvoir :

Sans pouvoir :

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Louis LEROY-WARNIER.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Nous allons commencer ce Conseil d'arrondissement. La première délibération concernera l'organisation de la réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. Avant cela, je voulais vous dire que j'avais encore un questionnement concernant le prochain Conseil. Comme vous le savez, il se déroulera entre les deux tours des élections régionales. La salle des fêtes n'est donc pas disponible. Si nous l'organisons en présentiel, ce sera dans la salle du Conseil. Je souhaiterais que chaque groupe se concertent pour décider si vous préférez que nous l'organisions en présentiel (avec les masques) dans la salle du Conseil ou que nous fassions notre dernier Conseil en distanciel.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

#### **13 2021 09 – Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée**

**M. LE MAIRE** : Nous devons adopter une délibération pour dire que nous tenons ce Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Nous allons pouvoir commencer notre Conseil.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **13 2021 10 – Approbation des comptes-rendus des séances des Conseils d'arrondissement du 1<sup>er</sup> et du 29 mars 2021**

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de l'approbation des comptes-rendus des séances des Conseils d'arrondissement du 1<sup>er</sup> et du 29 mars 2021.

Avez-vous des correctifs à apporter ? Comme je ne vois pas de demandes de prise de parole, je vais les soumettre aux voix.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **13 2021 11 – Élection du président pour l'examen et le vote du compte administratif**

**M. LE MAIRE** : Nous arrivons à l'élection du président pour l'examen et le vote du compte administratif. Je propose qu'Éric Offredo soit président pour l'examen du compte administratif.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Nous allons nous abstenir sur les deux délibérations relatives au compte administratif, mais ce n'est pas contre Éric Offredo

**POUR : 34 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

## 13 2021 12 – Adoption du compte administratif de l'état spécial du 13<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2020

**M. LE MAIRE** : Je passe donc la parole à Éric Offredo pour la présentation du compte administratif pour l'exercice 2020.

**Éric OFFREDO** : Je vais vous présenter le compte administratif. Ce sera assez rapide. Nous aurons l'occasion de revenir à l'affectation des reliquats lors du prochain Conseil.

Le compte administratif permet de retracer les dépenses effectives qui ont été réalisées et les crédits qui ont été mandatés durant l'année 2020. Les crédits mandatés sont les opérations engagées durant l'année 2020 dont nous n'avons pas reçu tous les règlements.

Nous avons ouvert ce compte sur la section de fonctionnement pour un montant de 17 658 978,46 €. Les dépenses mandatées s'élèvent à 14 362 520,49 €. Les crédits à reporter sont donc de 3 295 857,97 €, ce qui peut sembler important. Il y a plusieurs explications. Certaines factures ne sont pas encore parvenues. Des dépenses n'ont pas été faites, tandis que d'autres ont été faites en plus, l'année 2020 ayant été un peu particulière. Les équipements de petite enfance ont été fermés et ont donc généré moins de dépenses.

Par ailleurs, nous avons des dépenses de fluides qui sont un peu particulières. Une dotation de la Ville est faite en début d'année. Nous avons eu 900 000 € en plus, ce qui explique une partie du surplus.

Dans la délibération, vous avez le détail des différents domaines où il y a des crédits à reporter. Cela concerne le fonctionnement.

Il y a en plus la section d'investissement pour un montant total de 748 000 €. Les dépenses mandatées s'élèvent à 370 149 € et les crédits à reporter à 378 598 €.

Avant de débattre et d'adopter ce compte administratif, vous pouvez également consulter sur ODS les dépenses d'investissement d'intérêt local et les investissements localisés dans le 13<sup>e</sup>, faits en 2020.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais faire voter cette délibération

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 6 (LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13 ET M. PENG)**

**MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

## Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Nous allons désigner un secrétaire de séance. Je propose Louis Leroy-Warnier.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

**2021 DLH 57 – Modification des garanties d'emprunts accordées pour le financement de quatre programmes de création de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Éric Offredo pour la DLH 57. Il y a d'ailleurs trois séries de délibération concernant des garanties d'emprunt.

**Éric OFFREDO** : La première délibération est une délibération technique et financière qui fait suite à la modification du plan de financement de plusieurs programmes d'ICF parmi lesquels, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, le 3-5 rue Fulton, délibéré en 2016. À travers cette délibération, il s'agit d'apporter la garantie de la Ville au nouveau prêt souscrit par le bailleur auprès de la Caisse des Dépôts, mais cela n'a aucune incidence sur l'opération en tant que telle.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Il s'agit certes d'une délibération technique, mais elle vise à modifier très fortement les montants des emprunts pour un programme qui construit 129 logements sociaux PLAI/PLUS dans un secteur qui doit avoir pas loin de 100 % de logements sociaux. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Comment comptez-vous reloger les personnes dont le logement est reconstruit si nous ne faisons pas de logements PLU et PLAI sur ces parcelles ?

**Jean-Baptiste OLIVIER** : À quel état de réalisation ce programme en est-il ?

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez, un premier immeuble a été construit et un deuxième est en cours de construction.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Nous n'allons donc pas l'arrêter.

**M. LE MAIRE** : Non.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : C'est donc une position de principe.

**Jean-Noël AQUA** : Nous allons évidemment voter pour cette délibération. Je note que c'est une position de principe régulière que la droite nous oppose sur l'arrondissement, car elle a voté systématiquement contre ce qui concerne le logement social. Il est piquant de constater qu'au dernier Conseil, la droite manifestait devant l'Hôtel de Ville de la Ville de Paris pour demander, notamment sur le projet Austerlitz, qu'il y ait plus de logements sociaux. On dit une chose et son contraire en fonction des circonstances. C'est vraiment de la mauvaise politique et cela ne rend vraiment pas service aux familles qui ont besoin de continuer à vivre sur Paris.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Je pense que M. Aqua a mal lu mon vœu. Dans mon vœu, il y a une volonté de dédensifier et non pas de construire davantage de logements. Vous devez confondre avec un autre vœu.

**M. LE MAIRE** : En tout cas, j'ai bien entendu ce qui se disait à la manifestation à laquelle vous avez participé.

**POUR** : 34

**CONTRE** : les 5 élus du groupe UDC13

**ABSTENTION** : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**2021 DLH 79 – Garantie d'emprunts PLAI, PLUS et PLS de diverses opérations de logement social de Paris Habitat**

**Éric OFFREDO** : Il s'agit également d'une pure délibération financière permettant de renouveler la garantie d'emprunts et ainsi d'ajouter le montage financier pour des logements ayant déjà reçu leur agrément (en 2020). Nous sommes concernés par un logement dans le 13<sup>e</sup> au 15, avenue de la porte de Vitry. C'est Paris Habitat.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous toujours la même position, M. Olivier ?

**Jean-Baptiste OLIVIER** : J'ai la même position et une question. Pour le 13<sup>e</sup>, cela est dérisoire. Il s'agit de la création d'un logement. Je voulais savoir au détriment de quoi il s'effectuait : une loge de gardien, un local associatif, un espace de passage réaménagé ?

**Éric OFFREDO** : Je n'ai pas la réponse. Je vais essayer de vous la trouver et de vous la communiquer.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donc faire voter cette délibération.

POUR : 34

CONTRE : les 5 élus du groupe UDC13

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**2021 DLH 84 – Garantie des emprunts finançant la réalisation de deux programmes de logements intermédiaires par ICF Habitat**

**Éric OFFREDO** : C'est la même logique pour ICF Habitat. Il s'agit d'une délibération permettant de garantir des prêts accordés à ICF par le Crédit Agricole. C'est quasiment le pendant de la DLH 57 qui était là pour la Caisse des Dépôts, car cela concerne également le 3-5 rue Fulton, mais cette fois-ci pour six logements intermédiaires.

**M. LE MAIRE** : L'opposition a-t-elle toujours la même position ?

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Non, là, il s'agit de logements intermédiaires. Nous y sommes plutôt favorables. Le seul problème est que sur ce secteur, il n'y a aucun logement privé. Il serait bon de favoriser aussi la promotion privée sur ce secteur. Là, nous nous abstenons.

**M. LE MAIRE** : Je vais donc faire voter cette délibération.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

**2021 DLH 112 – Autorisation de signature d'un bail à construction au profit de l'ADP portant sur un fond de parcelle sis 76-84 boulevard de l'Hôpital à Paris 13<sup>e</sup>**

**Éric OFFREDO** : Nous ne sommes plus sur des délibérations purement financières. C'est l'autorisation de signature d'un bail à construction au profit de l'Association Diocésaine de Paris portant sur un fond de parcelle au 76-84 boulevard de l'Hôpital. C'est là où est l'église Saint-Marcel, affectée au curé de la paroisse. Le statut est un peu particulier. La Ville est propriétaire de la parcelle par décret impérial de 1865. C'est pourquoi nous avons cette délibération alors que l'église a été construite après la loi de 1905. Deux choses sont prévues sur le projet : la restructuration du lycée privé polyvalent Albert de Mun qui est sur la parcelle voisine au 66 rue Jeanne d'Arc et qui est dédié à l'apprentissage de la boulangerie appartenant à la SCI du 19 Arcole et de l'ADP ainsi que la reconstitution au fond du jardin à l'arrière de l'église Saint-Marcel des locaux pour le diaconat et l'aumônerie solidaire de la paroisse, hébergés jusqu'à présent dans le lycée privé. Les nouveaux locaux paroissiaux consisteront en un bâtiment r+1 d'une surface totale de 97 m<sup>2</sup> comprenant l'aumônerie et les locaux du diaconat, l'accès se faisant par le boulevard de l'Hôpital.

Il est demandé plusieurs choses à notre assemblée : procéder à la division primaire de la parcelle AL38 située boulevard de l'Hôpital afin de créer une parcelle fille d'une superficie maximale de 255 m<sup>2</sup> qui constituera l'assiette foncière du bail à construction, le tout aux frais du preneur ; prononcer le déclassement du domaine public de la Ville de cette parcelle fille après en avoir constaté la désaffectation ; autoriser à conclure sur cette parcelle déclassée un bail à construction au profit de l'Association Diocésaine de Paris aux conditions essentielles figurant dans le projet, c'est-à-dire pour une durée de 50 ans à compter de sa signature et contre versement d'une redevance s'élevant à la somme annuelle de 2270 € afin qu'elle y édifie les nouveaux locaux du diaconat permanent et l'aumônerie.

Enfin, cette délibération permet d'autoriser à mener toutes sortes d'études ainsi qu'à consentir et à signer tout acte complémentaire qui s'avérerait juridiquement nécessaire et utile à la régularisation de cette opération.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit d'une opération relativement ancienne. J'en entends parler depuis de nombreuses années. Cela permet de restructurer un peu les locaux en piteux état en fond de parcelle de la paroisse. Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous pouvons organiser une visite sur place pour se rendre compte de l'opération.

**Marie ATALLAH** : Vous ne serez pas surpris que le groupe écologiste vote contre cette délibération. Ce n'est pas un vote contre le projet de la paroisse de construire une aumônerie et le lycée privé. Le problème est la question du jardin, à savoir de condamner un peu plus de 10 % du jardin pour construire l'aumônerie solidaire et le local pour le diaconat.

Notre vote se justifie, car les parcelles végétalisées qui ne sont pas encore construites sont rares dans notre arrondissement. C'est un vote de principe. Nous ne souhaitons pas voter pour la construction sur une parcelle encore libre, verte et en pleine terre, dont, avec le réchauffement climatique, nous avons besoin de sauvegarder tous les centimètres carrés.

Le besoin de l'église et de la paroisse est une aumônerie. Il est très bien que ce soit une aumônerie solidaire, mais le local peut se trouver dans tous les bâtiments existants. Il y a peut-être quelque chose à négocier que ce soit dans leurs propres locaux ou dans des locaux appartenant à la Ville.

En outre, le déclassement du domaine public de cette parcelle signifie que cela passe du domaine public au domaine privé de l'église. Nous souhaitons garder tout espace appartenant à la Ville. Nous ne voyons pas l'intérêt de déclasser.

D'autre part, nous trouvons le loyer assez bas (2 270 € par an). Même si dans 50 ans, cela reviendra à la Ville, le loyer ne nous semble pas adapté pour ce local de 97 m<sup>2</sup>.

Toutes ces interrogations nous incitent à voter contre cette délibération. Nous allons aller visiter cette parcelle. Il y a la question de ce jardin de 1 180 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire, pourriez-vous négocier avec la

paroisse afin que ce jardin soit accessible au public ? Ce serait bien, car dans la délibération, il est indiqué que ce jardin restera privé et non accessible au public. Puisque nous sommes dans une négociation, il serait bien de négocier l'accessibilité de ce jardin aux familles et aux habitants de l'entourage.

**Habib SHOUKRY** : Je souhaitais apporter une information sur le lycée Albert de Mun que j'ai eu l'occasion de visiter l'an dernier dans le septième arrondissement. Dans le cadre de la crise sanitaire, ils se sont illustrés à travers leurs différents parcours professionnels, que ce soit dans la mode ou la restauration, en utilisant leurs ateliers pour produire des masques pour les personnes âgées du 7<sup>e</sup> arrondissement et leur cuisine et foodtruck pour produire des repas à l'intention des soignants des hôpitaux. Patrice Hauchard m'a justement parlé de son projet d'ouvrir un bac pro boulanger-pâtissier dans le 13<sup>e</sup>. L'état d'esprit de cet établissement est vraiment positif. Je pense que ce sera vraiment bien pour le 13<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** : Je souscris à ce que vous dites.

**Éric OFFREDO** : Aujourd'hui, le terrain n'est pas accessible. Il nécessite de passer par l'église. Je ne vois pas comment on pourrait accéder au jardin sans passer par l'église. J'entends la demande de l'ouvrir au public, mais cela me semble un peu complexe.

Concernant le calcul de la redevance, le service des domaines a été interrogé et a rendu un avis favorable sur des modalités de calcul et de montant de la redevance.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit effectivement du jardin qui est à l'intérieur de la parcelle. Pour accéder au jardin, il faut passer par les locaux paroissiaux qui sont une espèce de corridor situé sous l'église. Du jardin, il est aussi possible d'accéder à l'église. Il y a donc quelques sujets de sécurité.

Ce jardin n'est pas privatisé. Certes, il est, d'une certaine manière, privatisé pour les activités paroissiales, comme cela se fait dans d'autres églises. Nous pouvons leur demander de quelle manière il serait possible de l'ouvrir davantage au public. Ils organisent de temps en temps des déjeuners paroissiaux auxquels ils essaient d'inviter le quartier. Je peux leur passer le message.

Le jardin n'est en rien saccagé. Il s'agit d'une petite opération. Éric Offredo a clairement rapporté le nombre de mètres carrés. Cela va permettre au lycée d'avoir un espace supplémentaire pour cette filière qui me semble utile. Il me semble utile de soutenir les établissements qu'ils soient publics ou privés pour des filières professionnelles dont nous avons besoin dans notre pays.

Sans autre intervention, je vais soumettre cette délibération aux voix. J'ai noté l'opposition de principe du groupe écologiste.

**POUR : 32**

**CONTRE : les 7 élus du groupe GEP 13<sup>e</sup>**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

|  |
|--|
| <b>2021 DU 11 – Travaux du Grand Paris Express - Impact foncier sur les emprises Paris (13<sup>e</sup>) et en Île-de-France - Constitution de servitudes et cession de volumes en tréfonds</b> |
|--|

**Antoine GUILLOU** : Il est toujours question de parcelle, mais cette fois-ci souterraine avec le Grand Paris Express. Cette délibération porte sur l'organisation de servitudes au profit de la société du Grand Paris afin de permettre le prolongement de la ligne 14, notamment pour ce qui concerne les parcelles du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Je ne pense pas que cela pose question. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je fais donc voter cette délibération.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DFPE 69 – Subvention (87 592 €) et avenant n° 6 avec l'association Réseau Treize (13<sup>e</sup>) pour le multi-accueil Le Petit Navire (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux délibérations petite enfance. Je passe la parole à Johanne Kouassi.

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit de voter la subvention d'un montant de 87 592 € au bénéfice de l'association Le Petit Navire qui gère un établissement petite enfance situé au 27, rue du javelot et qui a une capacité d'accueil de 21 enfants.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DFPE 122 – Subventions (140 000 €) à huit associations, dont trois avec convention annuelle, et deux avec CPO pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9, 10, 11, 13, 18, 19<sup>ème</sup> arrondissements**

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit d'une subvention à des associations faisant du soutien à la parentalité. Plus spécifiquement pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'association « Moi et mes enfants » qui a été retenue en 2019 dans le cadre d'un appel à projets spécifique aux familles monoparentales. C'est une association qui s'installe dans ses propres locaux cette année. Il y aura une inauguration à la fin du mois dans des locaux rue du Docteur Charles Richet. L'objectif est de créer un lieu convivial d'accueil avec de nombreux services utiles aux familles monoparentales, des groupes de paroles, des ateliers parents-enfants, des permanences juridiques, de l'aide au logement et tout ce qui peut faciliter la vie quotidienne de ces familles et apporter le soutien nécessaire. En 2020, 110 familles ont pu bénéficier d'un accompagnement de ce type. Cette association a un beau projet et mérite d'être soutenue. La subvention s'élève à 25 000 €.

**M. LE MAIRE** : J'espère que nous allons pouvoir inaugurer le site rapidement et que les conditions sanitaires vont nous le permettre.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DFPE 123 – Subventions (162 150 €), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs**

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit cette fois d'activités parents-enfants autour de projets spécifiques. Pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, il y a deux associations.

L'association « Courant d'Art Frais » est connue, car elle intervient depuis de nombreuses années au sein du 13<sup>e</sup> arrondissement, en particulier pour la fabrication de marionnettes géantes qui sont souvent vues à l'occasion de défilés festifs organisés à proximité de l'association, près de la place de Rungis. Il est proposé une subvention d'un montant de 3 000 €.

Il y a également l'association « 13 Pour Tous » qui mène des ateliers avec un projet club Parents en scène. Il s'agit de théâtre forum permettant d'aborder différentes thématiques. C'est également un cadre de dialogue parents-enfants différent et intéressant pour les familles. Elle organise également des événements festifs, des sorties culturelles et artistiques... En 2020, 120 familles ont pu bénéficier de ces activités. Il est proposé une subvention d'un montant de 15 500 €.

**Mireille ESTIENNE** : Je reviens sur l'association « Courant d'Art Frais », car j'ai plusieurs interrogations. Dans la fiche technique, il est évoqué qu'en 2019-2020, 30 familles ont participé, soit 30 personnes. Pour moi, une famille, ce n'est pas forcément une personne. Cela m'interroge.

En 2020-2021, il est indiqué 33 personnes.

Je voulais savoir quel était, en temps normal, le nombre de personnes qui rejoignaient cette association.

Je suis aussi surprise du fait qu'ils aient 3 000 € comme l'année dernière étant donné qu'ils n'ont, malheureusement, pas pu faire leur défilé.

**Johanne KOUASSI** : Merci pour ces questions qui témoignent d'une lecture attentive de la fiche technique. Il s'agit bien du nombre de familles accompagnées. C'est une coquille. Il y a bien plusieurs personnes dans la même famille. Il y a donc plus de bénéficiaires que ce qui est indiqué dans la fiche technique.

En ce qui concerne l'utilisation de la subvention, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de défilé festif qu'il n'y a pas eu d'activité pour cette association. Il est très intéressant de voir comment cette association travaille. Ce travail s'étale sur plusieurs mois avec de nombreuses séances. Il s'agit de marionnettistes professionnelles fabriquant des marionnettes de très bonne facture et de grande taille. Malheureusement, le défilé n'a pas pu avoir lieu, mais cela ne veut pas dire que les familles n'ont pas eu cette activité qui est une activité historique et emblématique de ce quartier. J'espère que cette année, nous pouvons avoir un défilé.

**M. LE MAIRE** : Il y a toujours les mêmes difficultés. Le dernier décret précise que les manifestations sont autorisées avec des jauges très importantes quand les personnes sont assises. Pour ce qui concerne les fêtes de quartier, cela va beaucoup nous compliquer la tâche. Faire comprendre que nous pouvons faire des manifestations avec plusieurs centaines voire plusieurs milliers de personnes assises, mais que nous ne pouvons pas faire une petite manifestation de quartier à l'extérieur avec des masques, etc. va être compliqué. Cela fait partie des discussions que nous avons avec le Préfet de police. Comme je l'ai dit lors d'une précédente réunion, chacun gagnerait à ce que nous fassions un peu confiance aux mairies d'arrondissement ; une manifestation bien encadrée et organisée en collaboration avec des associations est beaucoup moins inquiétante que les débordements que nous pouvons constater sur un certain nombre d'activités purement commerciales. Nous allons voir comment cela avance, mais je ne suis pas totalement optimiste bien que beaucoup d'associations aimeraient animer notre été. Nous verrons comment cela s'organise au fil des jours. J'espère que nous reverrons les marionnettes qui d'ailleurs, participent à plusieurs manifestations.

Si vous êtes d'accord, nous allons faire voter cette délibération.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DCPA 10 – École provisoire Franc-Nohain - Place du Docteur Yersin (13<sup>e</sup>) - Construction d'une école élémentaire de 10 classes**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à une opération importante qui va se dérouler sur plusieurs années. Avant de faire muter l'école Franc-Nohain et se donner des moyens de la reconstruire, comme cela fait partie des bâtiments sur lesquels une opération extrêmement lourde est nécessaire, il faut pouvoir accueillir cette école qui est un groupe scolaire important. Je laisse la parole à Emmanuel Coblenca pour présenter cela.

**Emmanuel COBLENCA** : Comme vous le savez, la ZAC Bédier Oudiné va connaître un réaménagement complet. La démolition et la reconstruction de l'école polyvalente Franc-Nohain sont prévues entre 2024 et 2028 dans cette ZAC. Nous proposons donc la construction d'une école provisoire de 10 classes qui devra être livrée à la rentrée 2024 sur la place Yersin. Les principes de construction de cette école provisoire relèvent du principe de modules préconstruits d'une part et du réemploi de matériaux et de matériaux biosourcés d'autre part. L'idée est que l'école puisse être ensuite démontée pour resservir dans d'autres opérations. Le coût global de l'opération est de 8,5 millions d'euros. Je vous remercie de bien vouloir voter cette importante délibération pour les enfants du quartier.

**M. LE MAIRE** : Cette école pourra donc être réutilisée pour des opérations du 13<sup>e</sup>, mais aussi dans d'autres sites. Dans la même ZAC, nous allons d'ailleurs réutiliser une crèche qui avait été montée au Luxembourg.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : L'objet est incontestable. La construction d'une école est nécessaire. Nous avons voté favorablement sur ce projet d'aménagement et la démolition/reconstruction de l'école Franc-Nohain.

J'ai l'impression d'un phénomène d'urgence et je me demande pourquoi nous n'en avons pas voté au moment de la délibération sur le programme Franc-Nohain. Mais au-delà de cela, je suis interpellé par le montant. Que l'on dépense 8,5 millions pour une école de 10 classes me paraît à peu près le prix, mais pour une école qui dure et non pour une école provisoire, durant quatre ou cinq ans. Je suis un peu inquiet de ce montant et je ne peux le valider. Sur les questions que je voulais poser, je connais le système du modulaire qui, quand il est neuf, est de très bonne qualité et permet aux enfants et aux enseignants de travailler dans des conditions très proches de celle d'une école normale, mais je n'ai jamais vu le principe sur une école entière. Généralement, on prend des modulaires pour une période provisoire pour une ou deux classes, mais pas pour une école entière.

J'aimerais être assuré sur le fait que cette dépense très importante sera pérenne dans le sens où nous pourrions véritablement réutiliser ces différentes classes et savoir si des exemples existent d'une école entière en réutilisable. Je voulais également savoir si ces modulaires seront neufs ou réutilisés.

En outre, la place Yersin n'est pas très grande. Je me demande comment nous allons réussir à y faire entrer cette structure de 10 classes et quelles seront les conditions de travail pour les enseignants et les enfants.

Nous allons donc nous abstenir sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Une école modulaire a été construite dans le 13<sup>e</sup> à Charles Moureu. Elle est d'ailleurs toujours en place. Nous en avons d'ailleurs été très heureux, car elle a accueilli d'autres opérations que le logement d'Auguste Perret, puisqu'elle avait été construite à l'époque pour cela et de manière

extrêmement rapide. Elle nous a servi ensuite pour la rénovation de l'école du 47 avenue d'Ivry, dont elle a accueilli une des deux écoles afin de permettre la rénovation du mur de cette école. Les bâtiments sont de tellement bonne qualité qu'ils ont accueilli une école ayant connu un incendie d'un autre arrondissement ainsi que des associations sportives quand nous ne nous en servons pas pour un objectif scolaire. Vous pouvez aller la visiter. Elle est de très bonne qualité et a servi plusieurs fois.

Les bâtiments modulaires réutilisables sont une technique maintenant assez connue et usitée. Comme je l'ai indiqué, nous allons nous-mêmes récupérer une crèche construite ailleurs, installée au jardin du Luxembourg pour la ZAC côté Eugène Oudiné. Elle sera construite sur une parcelle un peu plus loin, rue Chevaleret. Je n'ai donc pas trop d'inquiétude sur l'utilisation ultérieure. Cela explique d'ailleurs en partie le montant. Ce n'est pas du provisoire de mauvaise qualité.

Pour notre commissariat, pendant plusieurs années, le temps de sa reconstruction, il a été quasi intégralement relogé dans des bâtiments modulaires. Heureusement que nous les avons eus !

Sur la localisation place Yersin, nous n'avancions pas au doigt mouillé. Cela a déjà été validé par la DCPA.

**Mireille ESTIENNE** : Pour compléter ce qu'a dit M. Olivier, en ce qui concerne les logements du gardien et du directeur ou de la directrice, nous étions préoccupés sur le fait qu'ils soient logés près de leur établissement. Comme les logements ne seront pas dans cette partie modulaire, nous espérons qu'ils soient logés très près de l'école.

D'autre part, les classes maternelles ne seront pas dans cette école provisoire. Or, il y a cinq classes maternelles, soit entre 100 à 150 élèves qui seront donc répartis dans les maternelles alentour, ce qui demande une anticipation afin qu'il n'y ait pas trop de classes maternelles fermées aux alentours.

**M. LE MAIRE** : Tout à fait. Il faudra anticiper cela. Un protocole est déjà envisagé avec Paris Habitat pour loger le gardien à proximité. Je l'ai moi-même demandé.

**Emmanuel COBLENCÉ** : Merci pour ces questions et ces remarques. Pour compléter, je voudrais d'abord souligner la taille de cet équipement qui est très important avec une surface de 1 425 m<sup>2</sup>. Le bâtiment fera trois étages, aura un préau, une cantine, 10 salles de classe, une salle de musique, une salle d'arts plastiques, une bibliothèque, un centre de loisirs et une toiture-terrasse végétalisée. L'école sera évidemment accessible aux personnes à mobilité réduite et entrera dans les critères d'excellence environnementale. Ce sont des éléments importants.

Une anticipation se fait dès aujourd'hui sur les effectifs des maternelles afin d'avoir une transition sans problème. La longueur de l'opération fait que les enfants ne seront pas déplacés d'une maternelle à l'autre. Nous pourrons donc faire cela correctement.

**M. LE MAIRE** : Je vais pouvoir faire voter cette délibération avec le démarrage de cette opération qui sera longue, mais très importante pour l'amélioration de ce quartier et des conditions scolaires.

**POUR : 34**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

|   |
|---|
| <b>2021 DASCO 42 – Caisse des écoles (13<sup>e</sup>) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (7 054 778 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire</b> |
|---|

**M. LE MAIRE** : C'est un avenant à la convention de la caisse des écoles, toujours présenté par Emmanuel Coblençé.

**Emmanuel COBLENCÉ** : il s'agit d'une délibération assez technique qui concerne la caisse des écoles du 13<sup>e</sup>. Pour des raisons historiques liées aux capacités des différentes caisses des écoles parisiennes, la caisse des écoles du 13<sup>e</sup> assurait depuis plusieurs années la livraison de repas pour plusieurs END situés à l'ouest de l'agglomération parisienne. Les END sont des espaces nature et découverte qui permettent aux petits Parisiens qui ne peuvent pas partir en vacances l'été de prendre l'air malgré tout. L'Hôtel de Ville a proposé une réorganisation de la prise en charge de ces repas, donc le 13<sup>e</sup> continuera à assurer les repas des END non loin du 13<sup>e</sup> (base nautique de Choisy, Choisy nature), mais ce sont désormais les caisses d'autres arrondissements de l'Ouest parisien qui assureront la livraison des repas pour les autres END. La subvention a donc été ajustée en conséquence.

**M. LE MAIRE** : C'est une bonne chose, car il était compliqué en termes logistiques pour notre caisse des écoles de livrer très loin. Déjà, le parc interdépartemental de Choisy n'est pas tout près. En faire plusieurs était vraiment compliqué.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|   |
|---|
| <b>2021 DASCO 93 – Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public</b> |
|---|

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DASCO 93. Il s'agit de pouvoir utiliser des cours d'école et de collège.

**Kais IDRIS** : C'est une modification du règlement intérieur de l'utilisation des cours voté au mois de mars avec une ouverture jusqu'à 19 heures à la place de 17 heures.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jean-Noël AQUA** : Nous nous abstenons sur cette délibération. Ce n'est pas une question de principe, car nous sommes intéressés par ce dispositif. Mais le diable se cache dans les détails. Nous sommes assez exigeants sur ce dispositif. La délibération que nous votons prévoit une extension à partir du 15 mai alors que nous sommes le 20 et cette délibération sera votée au Conseil de juin. Il est un peu piquant de nous demander de valider quelque chose qui a déjà été fait.

Mais surtout, j'avais émis un certain nombre de réserves sur la question des agents et de leur statut, du bilan qui devrait être tiré de cette expérience... Nous avons fait passer un vœu au Conseil de Paris demandant qu'avant toute extension du dispositif, un bilan nous soit présenté, ce qui devait nous permettre de construire le dispositif et de polir ce qui serait mal fait, et notamment d'associer l'ensemble de la communauté éducative. La Ville est leader sur ce sujet, mais il est important qu'on associe les personnels de l'éducation nationale, les directeurs et les directrices pas simplement en leur disant que leur école allait être ouverte, mais en ayant un vrai retour qualitatif des discussions avec les enseignants dans les conseils d'école, etc. afin de voir ce qui serait intéressant, ce qui pourrait être amélioré, etc. Ils connaissent très souvent les familles fréquentant les écoles. Il est nécessaire de faire un bilan et un travail collectif sur ce sujet.

L'extension jusqu'à 19 heures va poser la question du travail éventuellement de nuit. Le ménage va-t-il être fait après 19 heures ? Pour le moment, cela va au niveau de la luminosité, mais qu'en sera-t-il par la suite ? Qu'en sera-t-il du travail du dimanche pour le nettoyage des locaux ? De nombreuses questions se posent. Nous demandons un bilan et tant que nous ne l'avons pas, nous continuerons à être réservés sur ce dispositif et nous nous abstenons.

**M. LE MAIRE** : Je comprends tout à fait votre demande qui est légitime. Il est normal que vous exigiez le bilan qui avait été approuvé par le Conseil de Paris.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Nous avons toujours été très réfractaires à ce projet. Nous avons émis beaucoup de réserves et de critiques. Cela me semble un peu tôt pour pérenniser ce dispositif et en élargir les horaires. Il n'y a pas eu suffisamment de retours, surtout sur le 13<sup>e</sup> arrondissement. Je crois qu'il est extrêmement peu de jours d'ouverture. Nous allons beaucoup trop vite. L'engouement de la Maire de Paris est peut-être un peu excessif. Nous voterons donc contre cette délibération.

**Kais IDRIS** : L'ouverture se fait jusqu'au 11 septembre. Entre mai et septembre, nous ferons un bilan. Il n'est pas possible de faire un bilan sur une journée. Malgré tout, 144 personnes ont fréquenté l'école Jeanne d'Arc, ce qui était le record de Paris. 94 personnes ont fréquenté l'école Nordmann, 20 personnes l'école Wurtz et presque 80 personnes à l'école Levassor. C'est un projet que les parents et les habitants demandent. S'il y a des choses à améliorer, nous améliorerons, mais il ne faut pas tout de suite se positionner contre un projet que nous n'avons fait qu'une journée pour le moment.

**Chang Hua PENG** : Je partage toutes les interrogations qui ont été soulevées, notamment sur le manque de témoignages. J'apprends par Kaïs qu'il y a une journée de succès et je m'en réjouis. Je trouve que le témoignage d'usagers serait intéressant ainsi que leur responsabilisation. Serait-il possible de mettre en place une charte pour engager les associations utilisatrices pour aider et participer au nettoyage des locaux afin de décharger le personnel qui nettoiera les locaux, toujours dans la logique d'édifier des règlements intérieurs efficaces ? C'est le sens des inquiétudes. Je voterai donc contre cette proposition que je trouve prématurée.

**Mireille ESTIENNE** : Je crois savoir qu'il y a déjà eu une expérimentation dans d'autres arrondissements. Nous aurions déjà pu faire un bilan avant de l'ouvrir à d'autres arrondissements comme le 13<sup>e</sup>. N'oublions pas que nous sommes toujours en plan Vigipirate. Malheureusement, les enfants ne peuvent pas faire certaines sorties, mais nous acceptons le fait que la population puisse intégrer une cour d'école. Cela me surprend.

J'ai peur qu'il y ait un manque de surveillance dans ces cours en considérant que les parents étant là, il n'y a pas de surveillance. Mais les parents peuvent avoir tendance à discuter entre eux et à ne pas regarder leurs enfants. On a déploré un incident à l'école Jeanne d'Arc. Il y a peut-être aussi un problème de surveillance pour bien fermer les locaux de certaines écoles.

Je me demande pourquoi telle école a été ouverte plutôt que telle autre sans concertation avec les communautés éducatives des écoles choisies.

**M. LE MAIRE** : Merci pour vos questions. Je suis assez circonspect sur ces critiques. Si je suis votre raisonnement quand vous dites que les enfants sont tout de même en danger quand ils sont sous la surveillance de leurs parents, il faudrait fermer tous les parcs et jardins parisiens. Et le plan Vigipirate vaut aussi pour les jardins parisiens, voire tous les espaces publics. Ce n'est pas parce ces rendez-vous sportifs et culturels se passent dans des écoles que le risque est plus important. Je vous confirme toutefois que le risque zéro n'existe pas. Je vous confirme que nous sommes toujours sous la menace de possibles attentats terroristes. L'actualité récente nous l'a encore montré. Néanmoins, ce n'est pas pour autant que nous devons fermer tous les espaces où l'on peut se retrouver. Quand on tire ainsi sur un fil, il faut faire attention à en mesurer toutes les conséquences.

Par ailleurs, je n'avais pas souhaité ouvrir trop tôt, car j'estimais qu'il fallait attendre les beaux jours pour réussir l'événement. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé. Pour notre part, nous n'avons commencé à ouvrir que la semaine dernière alors que certains établissements parisiens ont ouvert depuis janvier. La météo a montré que nous n'avons pas eu totalement tort. Il y a eu un beau succès pour la première édition. C'était peut-être l'attrait de la nouveauté. Nous verrons petit à petit, apprendrons et corrigerons autant que de

besoin selon l'appétence des familles des parents à venir fréquenter les cours d'école ainsi que les crèches, car quelques crèches sont aussi ouvertes.

J'estime que cela donne des propositions nouvelles aux habitants et je m'en réjouis. Il sera toujours temps de changer les choses et de les faire évoluer, voire de renoncer à certaines d'entre elles si cela ne marche pas. C'est le prix de l'innovation.

Après ce débat intéressant, nous allons soumettre cette délibération qui ne porte que sur un changement d'horaire.

**POUR : 28**

**CONTRE : 6 (les 5 élus du groupe UDC13 et M. PENG)**

**ABSTENTION : les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

|  |
|--|
| <b>2021 DASCO 30 – Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation des dotations 2020 (97 142,90 €) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement</b> |
|--|

**M. LE MAIRE** : Nous passons au collège et je passe la parole à Vincent Boulet concernant tout d'abord le financement des restaurations autonomes.

**Vincent BOULET** : Il s'agit d'une délibération dont l'objectif est d'approuver les dotations attribuées aux collèges dotés d'un service de restauration autonome au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement qui mutualise au niveau parisien les dépenses d'équipement pour les systèmes de restauration autonome et qui est d'ailleurs financé par les collèges par un versement de 2 % des recettes de la demi-pension.

Concernant le 13<sup>e</sup>, il s'agit pour le collège Gustave Flaubert de réparer un four à hauteur de 3 000 €.

**M. LE MAIRE** : J'imagine que ce four ne va pas soulever beaucoup de demandes d'intervention.

**Mireille ESTIENNE** : Je voulais savoir comment s'organise ce fonds commun. S'agit-il d'un fonds commun pour l'ensemble de Paris où la dotation est faite en fonction des besoins ou cela reste-t-il par arrondissement ?

Quand on parle de cuisine autonome, est-ce que cela signifie que le collège en question utilise ce four ou d'autres équipements ? En effet, a priori, depuis la rentrée scolaire, Gustave Flaubert utilise les services de la caisse des écoles. Ils peuvent réchauffer leurs plats si nécessaires, mais cela m'interroge.

**M. LE MAIRE** : Je vous renvoie à l'intitulé de la délibération : « Fonds Commun Départemental ». Par définition, c'est parisien.

**Vincent BOULET** : c'est effectivement un fonds parisien qui est attribué aux différents collèges selon leurs besoins et leurs demandes, dans le respect de l'enveloppe.

Pour ce qui concerne Flaubert, depuis la rentrée 2020, le service fait par la caisse des écoles qui est un système que nous avons mis en place dans l'urgence suite à la démission d'un cuisinier du service de restauration autonome de Gustave Flaubert. Le collège Flaubert va passer dans ce que la Ville de Paris propose de plus en plus aux établissements du second degré, dotés de systèmes de restauration, c'est-à-dire de passer au système de la caisse des écoles.

**M. LE MAIRE** : Nous allons donc faire voter cette délibération.

**POUR : 39 VOIX**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DASCO 22 – Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (33 180 €), subventions d'équipement (168 015 €) et subventions pour travaux (506 831 €)**

**Vincent BOULET** : Il s'agit de la suite des dotations et subventions aux collèges que nous votons régulièrement et qui font suite au vote de la dotation globale initiale votée en septembre 2020, mais qui prend aussi en compte les besoins apparaissant dans les différents établissements du 13<sup>e</sup>.

Concernant le 13<sup>e</sup>, il s'agit d'aménager pour le système de restauration un local de traitement au collège Évariste Gallois pour 5 950 € ainsi que des subventions pour travaux pour le collège Thomas Mann afin de changer les extincteurs à hauteur de 7 500 €, pour le système de chaufferie d'Évariste Gallois pour 30 000 € et pour la révision des portes coupe-feu pour le collège Moulin des Prés à hauteur de 6 700 €. J'ajoute dans cette même délibération les subventions pour le matériel des ouvriers professionnels au niveau de travaux de « premier niveau » dans les collèges à hauteur de 2 350 € pour chacun des collèges du 13<sup>e</sup> non inclus dans les cités scolaires qui ont un système de gestion particulier.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DAC 355 – Subventions (54 500 €) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux subventions aux bibliothèques patrimoniales.

**Philippe MOINE** : Il s'agit de la subvention annuelle attribuée à la bibliothèque du Saulchoir, bibliothèque patrimoniale créée par les pères dominicains et située rue de la Glacière. Elle représente une richesse considérable et a des partenariats avec de nombreuses institutions. En dépit des mesures sanitaires, cette bibliothèque a maintenu en grande partie un fonctionnement normal, car elle s'adresse à des chercheurs qui ont continué à fréquenter cette bibliothèque tout au long de l'année sauf pendant les périodes de strict confinement. La subvention de la Ville permet notamment de poursuivre la numérisation des manuscrits qui est une œuvre de longue haleine. Il est proposé de reconduire cette subvention de 9 000 €.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DAC 23 – Subvention (128 000 €) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13<sup>e</sup>) et le Théâtre Astral (12<sup>e</sup>)**

**Philippe MOINE** : Le Théâtre Dunois a pour particularité de développer une programmation à destination du jeune public, de la petite enfance à l'adolescence, ce qui a fait sa renommée. Comme tous les autres théâtres, il a été très fortement impacté durant la période récente. Néanmoins, au cours des derniers mois, le théâtre est resté ouvert pour accueillir des compagnies en résidence pour des répétitions, pour organiser des spectacles destinés à des professionnels. Cela a permis de continuer à faire fonctionner ces locaux. Le théâtre va rouvrir ses portes.

S'agissant de toutes les structures de la Ville bénéficiant de soutien, il est précisé que compte tenu de l'impact très négatif que la crise sanitaire a sur les finances de la Ville de Paris, beaucoup de structures culturelles sont amenées à faire un petit effort avec une légère diminution des subventions par rapport à l'année dernière. C'est parfois très symbolique. C'est d'ailleurs le cas pour le Théâtre Dunois, car la réduction à 1 000 € par rapport à l'année dernière (120 000 au lieu de 121 000), le restant étant attribué à l'exploitation du Théâtre Astral situé au Parc Floral du bois de Vincennes et géré par la même association que le Théâtre Dunois. Pour d'autres structures, l'effort est plus conséquent.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons donc faire voter.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DAC 185 – Subvention (200 000 €) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à l'association Bétonsalon.

**Philippe MOINE** : Bétonsalon est située dans le 13<sup>e</sup>, mais c'est une structure de très grande importance financée également par l'État et la région Île-de-France. C'est un centre d'art et de recherche dans le rayonnement va bien au-delà de l'arrondissement, même si les expositions sont régulièrement organisées dans les locaux dépendants de l'université Paris Diderot. Mais il y a énormément d'activités avec un rayonnement international (séminaires, conférences, etc.). L'intérêt est également le partenariat avec les chercheurs de l'université Paris Diderot. On note une nouvelle direction depuis deux ans qui est censée développer davantage en lien avec l'environnement du 13<sup>e</sup> arrondissement. Depuis deux ans, l'association ne gère plus la Villa Vassilievff dont elle avait hérité au cours des années précédentes, ce qui a conduit à une légère réduction de la subvention qui reste néanmoins de 200 000 €.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DAC 180 – Subventions (21 000 €) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11<sup>e</sup>) et le M.U.R. XIII (13<sup>e</sup>)**

**Philippe MOINE** : Le M.U.R. XIII est une association créée par le M.U.R. qui travaillait initialement dans leur 11<sup>e</sup> arrondissement et a pour objectif de développer les cultures urbaines et notamment l'art urbain. Le M.U.R. XIII dispose d'un espace situé au niveau de la passerelle Simone de Beauvoir, quai de la gare. C'est un encadrement géant reconverti qui permet de faire intervenir régulièrement des artistes urbains qui viennent réaliser des fresques que tout le monde peut voir. Le M.U.R. XIII continue ses activités avec des interventions d'artistes de très grande qualité. Il est donc proposé de reconduire la subvention annuelle de 4 000 €.

**M. LE MAIRE** : Ce serait peut-être l'occasion de leur demander de nous alerter un peu plus de leurs manifestations, car nous sommes souvent prévenus trop tard. Il est aussi intéressant que les artistes puissent rencontrer le public directement.

**Philippe MOINE** : Nous l'avons évoqué ce matin lors d'une discussion avec la Direction des affaires culturelles.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de demandes d'intervention.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DAC 293 – Subvention (10 000 €) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13<sup>e</sup>)**

**Philippe MOINE** : Le Centre de musique médiévale de Paris a son siège rue Bobillot. Il est proposé de reconduire la subvention annuelle de 10 000 €.

Le Centre de musique médiévale a énormément souffert durant la période récente. Beaucoup de concerts ont été annulés. Comme son nom l'indique, il s'est spécialisé dans les musiques anciennes, en particulier médiévales, et a un rayonnement international. Une tournée dans différents pays européens a été annulée, y compris dans les mois à venir, car il n'y a pas de visibilité suffisante. Cela a un impact assez lourd sur les finances de l'association. Il y a une dimension professionnelle dans l'organisation de ces concerts. D'autre part, il y a l'organisation de cours à destination d'amateurs qui se familiarisent avec les instruments de musique médiévale ou avec des musiques vocales (chant grégorien, etc.). Ces activités ont été en grande partie à l'arrêt. Certaines ont été maintenues en visioconférence, mais cela n'a pas le même impact. Cette association demande à être fortement soutenue et encouragée.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DAC 19 – Subvention (940 000 €) et avenant à convention avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS/Théâtre 13)**

**Philippe MOINE** : Il s'agit de la subvention attribuée à l'APACS, associations gérant le Théâtre 13.

Comme le Théâtre Dunois, le Théâtre 13 va subir une très légère diminution de sa subvention cette année qui est relativement symbolique par rapport à d'autres très grosses structures financées par la Ville. La subvention annuelle passe de 950 000 à 940 000 €. Comme le Théâtre Dunois, au cours des derniers mois, le Théâtre 13 a pu accueillir de nombreuses compagnies qui ont pu organiser des répétitions, se produire devant des professionnels. Mais ce n'est que maintenant que le Théâtre 13 pourra de nouveau accueillir du public. De nombreux spectacles annulés ont été reportés et vont être très chargés.

J'ajoute que c'est une année très importante pour le Théâtre 13, car la directrice Colette Nucci qui était en poste depuis 1999 part à la retraite cette année. Ce sera l'occasion de voir se déployer les activités d'un nouveau directeur, Lucas Bonnifait, déjà présent dans les lieux. Il était prévu qu'il puisse être présent à mi-temps depuis le début de l'année. Il y a déjà construit sa programmation pour l'année prochaine et nourrit de nombreuses relations avec des partenaires de l'arrondissement. Nous lui souhaitons beaucoup de chance dans ce très beau théâtre.

**M. LE MAIRE** : Il est amené à prendre les rênes dans une situation très particulière, mais nous avons une grande confiance en lui.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|   |
|---|
| <b>2021 DAC 558 – Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes</b> |
|---|

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la dernière délibération qui a trait directement à la culture. Il s'agit de la subvention annuelle pour les sociétés cinématographiques et pour l'Escurial pour ce qui concerne le 13<sup>e</sup>.

**Philippe MOINE** : Il s'agit du soutien important de la Ville aux cinémas d'art et essai de la Ville de Paris, dont chacun connaît l'importance pour la diffusion de films du répertoire, de films en version originale, ainsi que l'organisation de nombreux festivals, la participation à des événements organisés par les arrondissements, ce qui est notamment le cas de l'Escurial dans le 13<sup>e</sup>.

Comme tous les cinémas, les cinémas d'art et essai ont beaucoup souffert durant la période récente, car ils ont été totalement fermés. Ils rouvrent leurs portes avec des jauges réduites. Le soutien de la Ville s'avère tout à fait décisif. Nous avons déjà voté des subventions exceptionnelles l'année dernière en soutien aux cinémas d'art et essai.

Pour l'Escurial, il est proposé une subvention de 20 000 €.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|  |
|--|
| <b>2021 DASES 105 – Subventions (4 500 €) aux associations « Cultures Communes » (5<sup>e</sup>) et « Relief » (20<sup>e</sup>) pour leurs actions de soutien aux seniors isolés</b> |
|--|

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Morgane Lacombe pour des subventions aux associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés.

**Morgane LACOMBE** : Pour cette délibération, en ce qui concerne le 13<sup>e</sup>, il s'agit d'une subvention à hauteur de 3 000 € pour l'association « Cultures communes » pour son action de soutien aux seniors isolés.

« Cultures communes » est une association qui intervient auprès des seniors du quartier Paul Bourget. Elle mène des actions artistiques, culturelles et sociales afin de renforcer le lien social et l'autonomie des seniors et ainsi lutter contre leur isolement.

En période de confinement, des visites et de petits services à domicile ont été organisés. Actuellement, les activités de plein air ont repris en attendant la réouverture du local collectif résidentiel qui est mis à leur disposition qui est prévue en juin.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de demande d'intervention.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|   |
|---|
| <b>2021 DAE 129 – Avenant à la convention avec l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (10<sup>e</sup>) et adhésion (500 €) à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (7<sup>e</sup>)</b> |
|---|

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Caroline Millet pour la DAE 129 qui est un avenant à la convention avec l'association Expérimentation Territoriale Zéro Chômeur.

**Caroline MILLET** : Ce projet de délibération concerne la mise en œuvre de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le sud-est du 13<sup>e</sup> arrondissement. Dans le sud-est du 13<sup>e</sup>, le déploiement opérationnel du projet est réalisé par 13 Avenir, le BE du territoire, une association loi 1901 créée par les associations Aurore, Armée du Salut, Travail et partage, Tela 13, la régie de quartier.

Le projet de délibération a pour objet la signature d'un troisième et dernier avenant de six mois à la convention d'origine qui arrive à échéance le 30 juin 2021 aux termes de la loi 2016-231 du 29 février 2016 encadrant la première phase expérimentale. La démarche engagée dans le 13<sup>e</sup> sera poursuivie dans le cadre de la loi 2020-1577 votée le 14 décembre 2020 qui permet la poursuite et l'extension de l'expérimentation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'avenant présenté ici propose de renouveler l'engagement de la Ville de Paris pour le premier semestre 2021 en prenant une base de calcul identique à celle retenue en 2020. Cette estimation de l'économie effective constatée est jugée fiable au vu des informations recueillies auprès des 40 premiers salariés de 13 Avenir.

**M. LE MAIRE** : Sans demande d'intervention, je vais faire voter cette délibération.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DJS 71 – Subventions (251 500 €), quatre CPO, un avenant à CPO et 12 conventions annuelles d'objectifs avec 47 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Aïmane Bassiouni pour des conventions annuelles et donc pour les subventions afférentes pour des associations jeunesse.

**Aïmane BASSIOUNI** : Cette délibération permet de subventionner l'association « ModuleCom » pour un montant de 2000 € afin de les soutenir dans leur projet d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes avec notamment leur fameux jeu de piste pédagogique sur la découverte des métiers. Environ 300 personnes en bénéficieraient.

**Mireille ESTIENNE** : Il est vrai qu'à la fin de l'année dernière nous avons déjà une délibération concernant « ModuleCom ». Si ma mémoire ne me fait pas défaut, c'était pour le collège Évariste Gallois. Sur ces 300 personnes, j'aurais voulu savoir quelle est la cible, la tranche d'âge. Leur jeu de piste est sûrement très bien fait, mais je pense que des rencontres avec des professionnels sont peut-être plus adaptées pour des jeunes pour savoir leur future orientation professionnelle.

**Aïmane BASSIOUNI** : En fait, leur jeu de piste est adapté aux différentes tranches d'âge. Il peut être pour des plus jeunes (fin d'école élémentaire), mais aussi pour les collégiens. À chaque fois, il est adapté en fonction des âges afin que tous puissent y participer.

**Mireille ESTIENNE** : Cela ne va pas au-delà de la fin de troisième.

**Aïmane BASSIOUNI** : À ma connaissance, non.

**M. LE MAIRE** : C'est là où la question de l'orientation est la plus importante. Cela me paraît adapté à ce sujet.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DASES 114 – Versement d'une avance exceptionnelle (1 200 000 €) à l'association « Les Jours Heureux » sur paiement de participation aux frais d'hébergement de résidents des Foyers de Vie Kellermann et Calvino**

**M. LE MAIRE** : On réécoute Caroline Millet pour le versement d'une avance exceptionnelle à l'association « Les Jours Heureux ».

**Caroline MILLET** : Ce projet de délibération a pour objet la signature au nom et pour le compte de la Ville de Paris d'un avenant à la convention pour le versement d'une avance sur paiement de participation aux frais d'hébergement de résidents avec l'association « Les Jours Heureux » pour les Foyers de Vie Kellermann dans le 13<sup>e</sup> et Calvino dans le 16<sup>e</sup>. L'association ayant engagé des dépenses importantes dans la lutte contre le Covid-19, elle se trouve en difficulté pour faire face à ses dépenses officielles. Comme vous le savez, l'association « Les Jours Heureux », créée en 1972 est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont l'objet est de favoriser l'accès aux soins et l'hébergement de personnes en

situation de handicap mental et vieillissant. Dans ses sept établissements parisiens, elle héberge près de 300 personnes en situation de handicap mental.

**M. LE MAIRE** : C'est une association très importante pour le 13<sup>e</sup> et pour Paris. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Raymond LÉ** : L'avance financière est quand même importante. Je voulais avoir plus de précisions ce qui a amené à cette situation. Pourquoi uniquement cette association ? À quoi correspondent ces dépenses ?

**Caroline MILLET** : On nous explique qu'il y a une situation inquiétante de l'association « Les Jours Heureux » qui risquait d'avoir des conséquences graves tant sur la qualité de l'accueil des résidents que sur le versement des salaires des employés. Cette avance correspond aux facturations pour deux des sept foyers de l'association. Le foyer Calvino a 27 factures pour un montant de 882 000 € et le foyer Kellermann a quatre factures pour 330 000 €.

Il s'agit d'une avance qui est d'ores et déjà récupérée par la prise en charge de facturations reçues en 2021 pour les foyers concernés.

**M. LE MAIRE** : Je connais le foyer du 13<sup>e</sup>. Même si je ne connais pas l'autre, je peux dire que ces foyers ont été très bousculés pendant la période de crise sanitaire avec un certain nombre de cas. Des gens ont dû retirer leurs enfants (ou leurs parents) pour les protéger. J'imagine qu'il n'y a évidemment pas eu de versement afférent des sommes de prise en charge. Cette association a été très fortement bousculée par ce qui s'est passé, ce qui a eu des conséquences sur son personnel et sur les personnes hébergées, mais aussi des conséquences budgétaires. Il s'agit simplement d'une avance sur les paiements de participation aux frais d'hébergement. La Ville de Paris paie en avance ce dont elle devra de toute façon s'acquitter.

**Raymond LÉ** : Dans la présentation, il est indiqué que l'association se trouvait fin février en grande difficulté pour acquitter les salaires. Cela a attiré mon attention. Sur le budget prévisionnel, elle aurait quand même dû prévoir les salaires. Le Covid n'a pas pour effet des salaires beaucoup plus importants.

**Caroline MILLET** : Beaucoup d'entrées d'argent ne sont pas arrivées, car les bénéficiaires ont été retirés par leur famille. Il y a eu également beaucoup de retard de remboursements de frais. Cela représente deux mois de trésorerie. C'est simplement une avance que la mairie devra de toute façon payer.

**M. LE MAIRE** : Après ces explications, je fais voter cette délibération.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DPSP 1 – Subventions (308 648 €) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DPSP 1. Il s'agit du dispositif Ville Vie Vacances. Je passe la parole à Béatrice Patrie.

**Béatrice PATRIE** : Je rappelle que le programme Ville Vie Vacances permet à des jeunes de 11 à 18 ans, prioritairement issus de quartiers relevant de la Politique de la Ville de bénéficier d'activités culturelles, civiques et sportives et d'une prise en charge éducative, en principe dans les vacances scolaires. C'est un programme partenarial entre l'État, la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Paris qui a pour objectif

global de favoriser le développement de la citoyenneté active et du sentiment d'appartenance à la cité. Ce dernier m'apparaît extrêmement important, notamment dans le cadre de la prévention de la délinquance et des rixes pour lesquelles on nous dit beaucoup que les jeunes et les adolescents manquent de repères d'identification. Ce programme s'inscrit dans différentes politiques sectorielles. J'ai parlé de la prévention de la délinquance, mais il y a également des politiques sectorielles concernant la jeunesse. À Paris, sa mise en œuvre est assurée en collaboration étroite avec les arrondissements dans le cadre du volet prévention des contrats locaux de prévention et de sécurité.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, les différentes activités proposées sont très riches. Cela va de la danse au théâtre, aux ateliers de bien-être, aux visites de sites parisiens ou extérieurs à Paris, voire de sites étrangers ainsi que des ateliers liés à des activités scientifiques. Pour vous donner quelques idées de quartiers concernés dans notre arrondissement, vous ne serez pas étonnés si je cite les quartiers Kellermann, Paul Bourget, Jeanne d'Arc, Clisson, Olympiades, Masséna, Boutroux, Oudiné, Chevaleret qui sont des quartiers que vous connaissez bien pour les difficultés rencontrées par les jeunes.

En termes d'activités sportives, il y a par exemple du basket. Pour les activités qui se déroulent à l'étranger, j'ai relevé un chantier éducatif en Thaïlande du 17 décembre au 8 janvier. Les jeunes concernés sont ceux de Kellermann, de la Poterne, de la rue de l'Amiral Mouchez et du quartier des Olympiades.

Je voulais ajouter que ces actions revêtent une importance particulière cette année du fait du Covid-19 qui a compromis fortement les mobilités et a plus particulièrement contraint les jeunes. C'est pourquoi la Ville a décidé d'étendre ses actions en dehors des vacances scolaires et de privilégier les actions qui vont commencer début juin. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer 308 648 € globalement à 93 structures sur 169 actions.

Je vous propose d'adopter cette délibération qui autorise la Maire de Paris à signer différentes conventions avec les associations mettant en œuvre ce programme Ville Vie Vacances.

**M. LE MAIRE** : Sans demandes d'intervention, je vais faire voter cette délibération.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|  |
|--|
| <b>2021 DDCT 31 – Subventions de fonctionnement à 10 associations dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des habitants</b> |
|--|

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Marie-Pierre Marchand.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Je vous présente une délibération qui porte sur des subventions de 78 900 € à 10 associations, toujours dans les quartiers populaires de la capitale, pour le portage des Fonds de Participation des habitants.

Le Fonds de Participation des habitants est un outil de la Politique de la Ville qui existe à Paris depuis 2002. Il est alimenté par une subvention de l'État et une subvention de la Ville. Il joue un rôle important, même si nous ne sommes pas sur des montants aussi élevés que ceux de l'appel à projets, car ce fonds a le mérite d'être très souple et de pouvoir aider des associations de quartiers, des collectifs d'habitants, de petits groupes d'habitants ayant envie de participer et de mener une action sans ingénierie lourde. Cela peut être assez rapide et cela permet de favoriser la participation des habitants portant des actions de solidarité. On peut citer des jeunes qui pendant le confinement, ont fabriqué avec une association des masques et du gel, des habitants qui font un repas de solidarité avec les seniors de leur secteur d'habitation, etc. Il faut pouvoir soutenir ces habitants ayant un projet, mais ayant souvent besoin d'aide

au niveau administratif et de conseil afin de mettre en œuvre leurs projets. C'est pourquoi il y a des associations assurant le portage de ce fonds de participation et aidant les habitants à monter leur projet. Pour notre arrondissement, il s'agit d'une association bien connue, l'ARBP, dans le quartier Kellermann qui depuis 2003 porte le FPH du 13<sup>e</sup> en aidant à mettre en place environ 15/16 petits projets d'habitants par an. Pour qu'elle puisse continuer cette action très utile, il est demandé de lui attribuer une subvention de 7000 € dans le cadre global de cette subvention parisienne.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je fais donc voter.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|   |
|---|
| <b>2021 DDCT 32 – Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires</b> |
|---|

**Marie-Pierre MARCHAND** : Nous sommes sur des subventions dans le cadre de la politique de la Ville qui portent sur l'amélioration d'espaces publics et l'embellissement à travers la participation des habitants pour développer ce que l'on appelle un « usage positif de l'espace public » afin que ce soient des espaces où chacun puisse se retrouver et être bien. En plus d'offrir un cadre de vie agréable, cela permet souvent d'avoir un usage apaisé de l'espace public. Cela fait d'ailleurs le lien avec la délibération présentée par Béatrice Patrie.

Nous sommes sur une subvention globale pour les quartiers populaires parisiens de 135 200 €. Pour le 13<sup>e</sup>, cela permet de développer cinq actions pour un montant global de 17 100 € attribués à différents projets aidant à accompagner les transformations urbaines dans les quartiers. Nous pouvons citer le quartier Bédier-Boutroux, dont nous parlions tout à l'heure avec l'école Franc-Nohain, sur une opération qui va préfigurer ce projet urbain permettant d'aménager de façon provisoire et avec la participation des habitants l'allée Clara Zetkin. Il y aura des ateliers participatifs, une fresque, la construction par les habitants de mobilier urbain provisoire. Cela va permettre de financer des actions d'embellissement dans d'autres quartiers, notamment Nationale-Clisson avec l'association « Moi et mes enfants ». Le Secours catholique va réaliser une fresque participative autour d'un lieu solidaire qu'il occupe sur le carrefour Tâge-Moulin-de-la-Pointe.

Nous vous demandons d'attribuer ces subventions pour un montant total de 17 100 € pour ces associations et l'embellissement les quartiers populaires du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je fais adopter cette délibération.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DDCT 33 – Subventions à 18 associations dans le cadre d’actions en faveur des jeunes des quartiers populaires**

**Marie-Pierre MARCHAND** : Toujours dans le cadre d’enveloppes pour les quartiers Politique de la Ville, il s’agit de soutenir des actions en faveur des jeunes des quartiers populaires pour un montant global de 65 260 € pour 18 associations.

Pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s’agit de soutenir deux actions pour un montant global de 8000 €. Ce sont deux actions intéressantes auprès des jeunes de nos quartiers. L’une est organisée par l’association « Deuxième groupe d’intervention » qui gère l’espace de vie sociale l’Escale, dans le quartier de l’Amiral Mouchez qui fait un travail très intéressant avec les jeunes notamment pour les accompagner vers les loisirs et des pratiques culturelles ainsi qu’une réflexion sur leur avenir professionnel. C’est pour un montant de 2000 €.

La seconde est un chantier naval pour une action autour de la création artistique, de la fabrication encadrée par des artistes, avec une sensibilisation des jeunes autour des métiers de l’eau. C’est organisé par l’association de la « Guinguette pirate » pour un montant de 6000 €.

**Habib SHOUKRY** : Concernant l’association « Deuxième groupe d’intervention », ce projet de subvention d’un voyage ne concerne que sept personnes. Le nombre de bénéficiaires est donc très bas même si le montant est réduit.

**Marie-Pierre MARCHAND** : L’association fait un travail global tout au cours de l’année autour de cet espace de vie sociale. Pour les jeunes, il y a ce qui peut se faire avec les centres de loisirs, mais il est aussi important de toucher des jeunes n’allant pas dans les structures. C’est le travail que fait « Deuxième groupe d’intervention ». Il les accompagne également dans le montage de projets. Nous sommes dans du soutien à la prise en charge des jeunes par eux-mêmes et à l’ouverture. C’est un travail d’accompagnement de longue haleine qui va au-delà de la seule action réalisée. Je pense qu’il faut prendre cela en compte dans le montant de la subvention. Il y a beaucoup de rencontres avec des jeunes.

**M. LE MAIRE** : Après ces explications, je vais soumettre cette délibération au vote.

**POUR : 34 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2021 DJS 21 – Subventions (34 300 €) à 24 associations et signature de quatre avenants proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Aïmane Bassiouni pour la DJS 21 qui est le pendant des délibérations précédentes et qui concerne plus spécifiquement les activités sportives. Je laisse pour deux minutes la présidence à Éric Offredo.

**Aïmane BASSIOUNI** : Ce projet de délibération concerne l’attribution d’une subvention annuelle de fonctionnement à deux associations du 13<sup>e</sup> arrondissement, dans l’activité répond à l’appel à projets Politique de la Ville. Les objectifs sont multiples : développer de la prévention et de la promotion à l’éducation à la santé et au bien-être, promouvoir l’égalité femmes-hommes, etc.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération qui propose 3 000 € à une association faisant de la danse contemporaine ainsi que 2 000 € à l’association « Jogaki Capoeira Paris » qui travaille avec l’association « 13 pour tous » pour animer le quartier de la villa d’Este.

**Éric OFFREDO** : Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Non. Je la soumetts donc à vos voix.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DDCT 34 – Subventions de fonctionnement à neuf associations pour le financement de 10 projets « sport pour tous » dans les quartiers populaires et soutien à l'association Paris Acasa Futsal**

**Aïmane BASSIOUNI** : Le sport est un bon levier pour aborder divers sujets, notamment la santé, l'estime de soi, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre le décrochage scolaire, l'insertion professionnelle...

Le PUC, qui est un grand club parisien basé dans notre 13<sup>e</sup>, à Charléty, nous propose un projet dont l'un des axes est de favoriser l'accès au sport pour les jeunes filles. En effet, les jeunes filles arrêtent naturellement plus tôt l'activité sportive que les garçons. C'est pourquoi il faut les encourager et les accompagner, en particulier les jeunes filles identifiées par leur collège ou les centres sociaux pour qu'elles reprennent une activité sportive régulière, notamment dans les territoires carencés. C'est pourquoi je vous propose de voter ce beau projet qui fait l'objet d'une convention et d'une subvention de 3 500 €.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je fais voter cette délibération.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2021 DJS 13 – Subvention (328 300 €) à 24 associations sportives (dont 11 conventions pluriannuelles d'objectifs) (13<sup>e</sup>)**

**Aïmane BASSIOUNI** : Cette délibération propose une subvention d'une somme totale de 328 300 € dédiée à 24 clubs sportifs de l'arrondissement, dont 11 sont en conventions pluriannuelles d'objectifs.

Permettez-moi de préciser quelques beaux objectifs, à titre d'exemple, de ces conventions : contribuer au développement du sport féminin (je tiens d'ailleurs à préciser que le premier club de France, le Paris 13 Atlético, est également lauréat du dispositif « Paris plus sportive ») ; contribuer au développement du lien social dans le cadre de l'insertion des ménages les plus modestes ; des programmes de sport santé, de sport en famille, de handisport, etc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**M. LE MAIRE** : Nous avons de très belles associations sportives dans le 13<sup>e</sup>.

**Mireille ESTIENNE** : Nous approuvons ces subventions pour un secteur qui a énormément souffert ces derniers mois. Néanmoins, je m'interroge sur la subvention de la « Domrémy Gymnastique », car sa dotation est plus que triplée en 2021. D'après ce que je comprends, les raisons invoquées seraient le fait que l'association a maintenu ses activités, a priori en extérieur, même si on imagine plus la gymnastique en intérieur. Elle présente en plus une petite hausse des licenciés. Cela me semble un peu léger pour tripler cette subvention. Merci pour ces renseignements.

**Aïmane BASSIOUNI** : Je tiens à préciser que sur la pratique du sport en extérieur, notamment pour la « Domrémy Gymnastique », comme vous l'avez précisé tout à l'heure, les clubs sportifs ont vécu une période assez compliquée à cause de la crise sanitaire. Nous avons donc dû adapter les pratiques et ainsi les développer en extérieur, car c'était le cadre autorisé pour les pratiques sportives. C'est pourquoi nous avons souhaité les soutenir de cette manière. C'est pourquoi ils ont pu pratiquer la gymnastique dans le gymnase Blanqui.

Concernant leur passage en convention pluriannuelle d'objectifs, le montant a effectivement augmenté, car les objectifs méritent d'être soutenus par la Ville de Paris. C'était une volonté de notre part, Mairie du 13<sup>e</sup>, de les faire entrer dans le dispositif de la convention. Ils étaient auparavant subventionnés au titre du fonctionnement. Nous avons souhaité atteindre des objectifs avec eux. Le montant minimal pour faire entrer une association est de 5 000 €. Nous avons donc augmenté la subvention pour les soutenir. Vous avez tous les détails des objectifs à atteindre.

**M. LE MAIRE** : Comme vous l'avez compris, nous ne parlons pas de sommes extrêmement importantes. Je vais pouvoir présenter cette délibération à vos suffrages.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **2021 DJS 98 Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'**

**M. LE MAIRE** : Je repasse la parole à Aïmane Bassiouni pour les tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim' avec toutes les difficultés dues aux activités qui n'ont pas lieu.

**Aïmane BASSIOUNI** : En effet, la crise sanitaire a fortement perturbé le fonctionnement des centres d'animation jeunesse au cours de ces derniers mois. Grâce à cette délibération, les usagers de ces centres pourront bénéficier de séances de rattrapage pour les activités qui n'ont pas pu se dérouler ou d'un avoir qui pourra être utilisé lors de l'inscription pour la rentrée prochaine. Ainsi, cette délibération permettra d'adapter la tarification et permet aux familles de profiter pleinement des activités proposées.

**Chang Hua PENG** : Je m'interroge beaucoup sur ces modalités. On parle de remboursement, de poursuivre éventuellement des activités au nombre des séances déjà réalisées ou de réinscription pleine et entière. Je me demande comment les animateurs de ces centres d'animation vont organiser leur travail. Cela va être difficile pour eux. Cela a-t-il été pris en considération ? Ne craignez-vous pas une rupture d'égalité ? Des personnes estiment être en rupture d'égalité parce qu'elles ne remplissent pas les critères de remboursement. Je suis assez réservé sur les modalités de cette tarification.

**Aïmane BASSIOUNI** : Cette tarification a été élaborée en concertation avec les structures jeunesse, y compris les animateurs. Pour ce qui est du remboursement, il peut effectivement se faire sur justificatif médical attestant d'une non-présence à des séances qui se sont déroulées. Je pense que vous comprendrez aussi que tout le monde a passé une année très difficile, que très peu d'activités ont lieu. C'est donc une manière de poursuivre les activités. Je suis convaincu que les habitants du 13<sup>e</sup> seront au rendez-vous, se réinscriront et voudront pratiquer les activités qu'ils souhaitaient faire cette année.

**Chang Hua PENG** : J'exprime une inquiétude. Ce n'est pas une critique. Le système de la grille tarifaire est évidemment bienvenu. Je m'inquiète simplement des personnes qui se plaindraient d'une rupture d'égalité. C'est le sens de mon intervention.

**M. LE MAIRE** : Je partage votre avis. Il faudra accompagner les choses au mieux et regarder les cas particuliers, car il y en aura. Nous verrons dans quel cas il faut procéder à des remboursements. Si vous en êtes d'accord, je vais présenter cette délibération au vote.

**POUR : 38**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2021 DASES 29 – Subventions (Montant total de 340 500 €) à cinq associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et des familles démunies**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DASES 29 avec des subventions à des associations œuvrant dans l'aide alimentaire. C'est Juliette Sabatier qui la rapporte.

**Juliette SABATIER** : Il nous est proposé de subventionner cinq associations. Pour le 13<sup>e</sup>, cela concerne l'association « Août colis repas » qui distribue des colis repas durant la période estivale avec le concours de bénévoles et de travailleurs d'un ESAT. C'est durant la période estivale, c'est-à-dire la période de fermeture d'autres sites de distribution. La subvention proposée en reconduction est de 78 500 € avec reprise d'un excédent de 6500 €. Pour information, l'année dernière, plus de 850 000 équivalents repas ont été distribués sur la période d'activité de cette association.

**M. LE MAIRE** : Sans demandes d'intervention, je fais voter.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DASES 83 – Subventions (1 332 300 €), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions avec quatre associations**

**M. LE MAIRE** : Nous écoutons toujours Juliette Sabatier pour la DASES 83.

**Juliette SABATIER** : Cette délibération vise à accorder des subventions à des espaces de proximité et des associations d'animations de la vie sociale. En l'occurrence, pour le 13<sup>e</sup>, il s'agit de l'association relais d'entraide de la porte d'Ivry bien connue sous le nom de « REPI 2000 » pour un montant de 38 500 € afin qu'elle puisse poursuivre ses actions socioculturelles à destination des enfants, des jeunes et des familles. Elle est très connue depuis le milieu des années 80 dans l'arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je fais voter.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DASES 31 – Subventions (490 000 €) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique**

**M. LE MAIRE** : Nous allons parler d'inclusion numérique avec la DASES 31.

**Juliette SABATIER** : Il s'agit d'un ensemble de subventions visant à soutenir 28 associations menant des actions pour l'inclusion numérique, laquelle fait l'objet d'une stratégie parisienne en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM et la Mission Locale. Le montant total des subventions est de 490 000 €. Quatre structures interviennent de près ou de loin dans le 13<sup>e</sup>. L'association « Science, technologie et société » gère la maison de la médiation numérique aux Olympiades. Il est proposé de la subventionner à hauteur de 90 000 €.

« Les jardins numériques » interviennent sur le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> et mènent une action afin de former une communauté d'aidants et d'apprenants numériques. Cette action contient également des interventions à domicile. Cette subvention est à hauteur de 12 000 €.

« Emmaüs connect » va recevoir une subvention de 40 000 € pour des actions sur tout Paris.

Enfin, le PIMMS va recevoir une subvention de 32 000 € notamment pour un projet d'accompagnement numérique pour les démarches administratives.

**M. LE MAIRE** : Cela résonne avec le film de Ken Loach qui était diffusé hier soir et que je vous conseille très fortement. Il nous met face aux réalités.

**Alexandre COURBAN** : Je ne pourrai pas prendre part à ce vote, car dans le cadre de ma profession, j'ai des liens avec l'association SPS.

**M. LE MAIRE** : C'est tout à fait normal.

**POUR** : 38

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**M. COURBAN** ne prend pas part au vote.

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2021 DDCT 27 – Subvention (126 000 €) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français**

**M. LE MAIRE** : On écoute toujours Juliette Sabatier pour des associations œuvrant à l'apprentissage du français.

**Juliette SABATIER** : Il nous est proposé de soutenir 33 projets de formation linguistique et d'ateliers sociolinguistiques portés par 22 associations, toujours dans le but de favoriser l'intégration, l'accès à l'emploi et aux droits de personnes migrantes et étrangères. Le total de ces subventions s'élève à 126 000 €.

Pour le 13<sup>e</sup>, quatre reconductions de subventions sont présentées. Il s'agit de sommes plutôt modestes qui s'expliquent par le fait que ces actions sont menées par le biais ou avec le soutien de bénévoles.

Il y a 4 000 € pour l'association « Alpha IV » dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui va être signée pour la période 2021-2023 pour des ateliers d'apprentissage du français à destination d'adultes.

Pour « les amis de la bienvenue », 1 000 € sont attribués pour des ateliers sociolinguistiques et 2000 € pour les ateliers péril scolaire.

Pour l'association « FLE et compagnie », 3 000 € sont attribués pour l'action lien social Alpha XIII pour les personnes non scolarisées dans leur pays d'origine, 2 500 € pour l'apprentissage du français au bénéfice

des personnes de plus de 55 ans originaires de Chine et d'Asie du Sud-Est et 2 000 € pour une action d'ateliers sociolinguistiques pour lutter contre l'exclusion.

Parmi ces nombreuses subventions, l'une concerne une association pour une action non localisée, il s'agit bien d'une association du 13<sup>e</sup>, le réseau Alpha. Il s'agit d'une reconduction de subventions pour poursuivre le recensement et la cartographie de toutes les structures de proximité proposant des cours de français. Cette action est subventionnée à hauteur de 17 000 €.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention.

**POUR : 39 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

|  |
|--|
| <b>2021 DDCT 24 – Subventions (160 000 €) à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme</b> |
|--|

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DDCT 24 qui concerne aussi des subventions, mais au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. Daniel Tran la rapporte.

**Daniel TRAN** : Il s'agit de subventions pour soutenir 32 associations pour la lutte contre les discriminations. Parmi elles, il y a une association du 13<sup>e</sup>. Il s'agit de « Citoyenneté possible » installée au 72 rue Jeanne d'Arc aux côtés de l'association « Môm'Artré ». L'objectif de leur action est de renforcer la cohésion sociale et de lutter contre les discriminations dans le quartier Nationale-Clisson. Pour cela, l'association propose des stages pour favoriser l'insertion citoyenne et professionnelle des jeunes. Ils organisent également des ateliers d'empowerment pour les femmes, des ateliers pour renforcer la posture professionnelle pour les personnels recevant le public. Enfin, ils organisent des sessions de sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux et à la valorisation de la place des parents. Pour toutes ces actions, il leur est proposé une subvention de 3 500 €.

Je vais m'abstenir pour le vote, car je suis membre d'une des associations qui va recevoir des subventions, l'AJCF.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Il ne s'agit pas du tout de s'abstenir sur l'association qui vient d'être présentée et qui concerne le 13<sup>e</sup>. Mais vu que nous ne pouvons pas dissocier le vote, certaines associations nous gênent. Nous allons donc nous abstenir sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : C'est enregistré.

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13**

**M. TRAN ne prend pas part au vote.**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

## VŒUX

**M. LE MAIRE** : Nous avons beaucoup de vœux. Faisons attention collectivement à l'inflation des vœux. Je ne vise personne en particulier, car il y a beaucoup de sujets intéressants. Mais cela représente à présent une part importante de notre Conseil. Je rappelle que présenter autant de vœux est une spécificité parisienne.

|  |
|--|
| <b>V13 2021 18 – Vœu relatif au suivi des cours à distance pour les conservatoires du 13<sup>e</sup> et au-delà de la Ville de Paris déposé par Chang Hua PENG</b> |
|--|

**M. LE MAIRE** : je passe la parole à Chang Hua PENG pour le premier vœu concernant le fonctionnement du conservatoire du 13<sup>e</sup>.

**Chang Hua PENG** : C'est pour donner un écho à l'inclusion numérique. On m'a informé de difficultés de connexion d'accès à Internet pour les cours à distance des professeurs souhaitant délivrer des cours en période de confinement. Ce vœu a été déposé au Conseil précédent. Malheureusement, je l'ai déposé trop en retard. Je m'en excuse. J'ai souhaité le maintenir dans la mesure où je pense qu'avoir une bonne connexion WiFi disponible au plus grand nombre au sein de notre beau conservatoire est positif.

**Philippe MOINE** : le vœu aurait eu effectivement plus de sens lors du précédent Conseil, car nous étions encore dans un contexte de confinement. De fait, les enseignements au conservatoire vont reprendre tout à fait normalement pour l'ensemble des disciplines dès mardi prochain. Ce vœu étant relatif aux conditions éventuelles d'enseignement à distance, un autre élément à souligner est que beaucoup de disciplines enseignées au conservatoire ne se prêtent pas au distanciel (danse, théâtre, etc.). J'ai d'ailleurs eu des discussions à ce sujet avec le directeur du conservatoire et certains professeurs qui ne souhaitaient pas que l'on puisse particulièrement encourager la pratique des enseignements à distance, sachant que de toute façon, tout va revenir à la normale à partir de mardi.

Ceci étant dit, la question de l'accès WiFi se pose effectivement. Comme vous le soulignez dans votre vœu, la Ville de Paris ne souhaite pas équiper en WiFi les conservatoires, car ce sont des établissements fréquentés notamment par des enfants et beaucoup de familles sont hostiles à l'installation de bornes WiFi, d'autant que pour un bâtiment de la taille du conservatoire du 13<sup>e</sup>, il faudrait de nombreuses bornes. Il y a donc été fait le choix de ne pas installer de WiFi.

En revanche, la Ville a décidé à la fin de l'année 2020 de développer au cours de l'année 2021 un programme de câblage des conservatoires avec accès Internet haut débit via des câbles. Le principe est de sélectionner en lien avec des conservatoires 10 salles prioritaires pour les équiper correctement. Le directeur Jean-François Piette m'a indiqué que ces 10 salles ont été déterminées pour le conservatoire du 13<sup>e</sup> et sont en cours d'équipements.

Le dernier point que je vois dans le vœu est la question de mise à disposition de matériel. La DAC a également mis à disposition dans les différents conservatoires municipaux des équipements : quelques ordinateurs portables, des micros, des casques à disposition pour des professeurs.

Compte tenu de ces différents éléments, nous pourrions peut-être envisager que vous retiriez votre vœu qui n'a plus le même intérêt que pendant la période de confinement et vœu que beaucoup d'efforts sont entrepris pour développer le câblage dans le conservatoire du 13<sup>e</sup> comme dans les autres conservatoires municipaux.

**M. LE MAIRE** : Évidemment, poser cette question était tout à fait légitime de votre part, mais j'espère que les éléments donnés par Philippe Moine y ont répondu.

**Chang Hua PENG** : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire, cela peut être un moment privilégié d'explications sur le fonctionnement du conservatoire du 13<sup>e</sup>. La volonté de mettre des câblages pour les professeurs qui le souhaitent est une excellente initiative. Reste la problématique des usagers qui souhaitent avoir tout de même un accès à Internet via un réseau WiFi disponible au sein du conservatoire et qui ne pourront pas. Je note qu'un parc à Paris a plus de possibilités en termes de connexion que notre beau conservatoire.

**M. LE MAIRE** : C'est toute la difficulté de l'utilisation WiFi. Avec le filaire, nous aurons une très bonne connexion dans une grande partie des salles. Merci de votre réponse.

LE VŒU EST RETIRÉ.

**V13 2021 22 – Vœu relatif à la déclaration du 13<sup>e</sup> arrondissement comme « zone de liberté LGBTQI+ » déposé par Johanne KOUASSI, Daniel TRAN et les élus de la majorité municipale**

**M. LE MAIRE** : Cela nous permet de présenter deux vœux ayant le même objectif. Je passe sur ce successivement la parole à Johanne Kouassi puis à Chang Hua Peng pour les deux vœux ayant le même objet.

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit d'un vœu déposé par la majorité municipale pour faire du 13<sup>e</sup> arrondissement une zone de liberté LGBTQI+. Nous assistons depuis plusieurs années à l'émergence de mouvements réactionnaires en Europe, en particulier en Europe de l'Est, qui viennent s'opposer aux droits humains des personnes LGBTQI+. En Pologne, en 2019, 100 régions, comtés ou municipalités avaient adopté des résolutions visant à se déclarer « libres de l'idéologie LGBT ». Nous avons tous en tête des témoignages et des images particulièrement choquantes. Jean-Luc Romero, adjoint à la Maire en charge des droits humains et de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, a pu se rendre sur place et constater ces reculs des droits humains absolument intolérables. L'agence européenne montre également que les discriminations augmentent. Il en est de même pour les statistiques du ministère de l'Intérieur qui recense davantage d'infractions à caractère LGBT-phobe.

Face à ces constats et en réponse à une résolution du Parlement européen qui insiste sur l'importance des autorités locales et régionales dans la lutte contre ces discriminations, il est donc proposé d'adopter qui vise à déclarer le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris « zone de liberté LGBTQI+ », qu'il en soit de même pour la Ville de Paris et il est également demandé que la Maire de Paris porte cette demande au niveau métropolitain. Il s'agit donc d'un vœu à forte portée symbolique qui vise à réaffirmer le fait que Paris est une ville profondément respectueuse de ses habitants et de ses habitantes et qu'il est important de défendre les droits humains des personnes LGBTQI+ qui malheureusement sont fortement menacés en Europe et ailleurs dans le monde.

**M. LE MAIRE** : M. Chang Hua Peng, je vous passe la parole pour présenter un vœu qui est tout à fait dans le même esprit.

**Chang Hua PENG** : Je me réjouis que la majorité ait proposé ce vœu. Quand je l'ai découvert, je l'ai accueilli avec beaucoup de plaisir. Nous partageons des valeurs communes. Dans la situation actuelle, je pense qu'il est aussi important de souligner cela. J'ai regardé avec beaucoup d'attention le vœu. Il est très proche.

Je souhaite tout d'abord saluer l'élément qui n'était pas présent dans mon vœu, à savoir que la Maire de Paris porte quelque chose à l'échelle métropolitaine. Je salue également cela. En revanche, je pense qu'il est important que nous adoptions une position de principe que j'ai évoqué dans le vœu, que nous dénoncions une forme de violence et de discrimination fondée à la fois sur le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Je pense qu'il est important que cela soit porté au niveau de la Ville de Paris. Bien

évidemment, que M. Romero ait fait le déplacement est extrêmement important. Mais il faut également souligner que la présidence incarnée par Ursula von der Leyen a prononcé un discours en ce sens, que cela été repris par l'ensemble de la commission européenne est enfin, que le Parlement européen s'est saisi de cette question par un vote assez fort et majoritaire, ce que j'ai relaté au sein de mon vœu avec en plus une référence à la charte des droits fondamentaux de l'union.

Tout cela me paraissait important à souligner dans le vœu que je souhaitais soumettre. C'est pourquoi je me permets de réinsister sur cela.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour cet esprit très consensuel.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Si je comprends bien, nous allons voter pour que le 13<sup>e</sup> soit une zone de liberté, alors que c'est le cas. Je crois que Paris est une ville suffisamment ouverte sur la question depuis des décennies pour ne pas avoir besoin de ce type de délibération totalement incantatoire. On veut voter cela pour Paris afin que cela s'applique en Hongrie. Nous sommes totalement hors sujet, hors compétence. Comme le groupe Changer Paris en a pris l'habitude, nous ne participerons pas au vote même si, évidemment, sur le principe, qui peut être opposé à ce qui est contenu dans ce vœu ?

**M. LE MAIRE** : C'est un acte à portée symbolique et la politique est aussi faite de symboles.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Je prends la parole en mon nom et en celui de mon groupe pour donner notre position qui ne vous étonnera pas. Nous sommes favorables au vote de ce vœu. Je vais rejoindre ce que dit M. Olivier. Quand j'ai lu ce vœu pour la première fois, une part de moi s'est insurgée. Aujourd'hui, faut-il encore rappeler que pour nous, les personnes LGBTQI+, la France est une zone de liberté et que nous sommes des citoyens et des citoyennes à part entière. Quand nous y avons réfléchi ensemble, je me suis souvenu de ce qu'a rappelé au Parlement européen Terry Reintke : pour encore beaucoup de gens, nous, personnes de la communauté LGBT, sommes encore considérées comme des pervers, comme des abominations, comme des malades à soigner, comme une minorité insignifiante, comme une idéologie à combattre. Nous sommes considérés de la sorte à chaque fois que nous osons demander que soit garantie notre égalité, que soit protégée notre liberté, que nous ayons accès aux mêmes droits. Pourtant, nous sommes là dans la société, nous sommes dans tous les milieux. Nous sommes intégrés. Nous avons toujours été là. Malgré cela, nos familles sont pointées du doigt, nos différences sont toujours moquées quand elle devrait être considérée comme une richesse. J'ai envie de dire avec ce vœu que nous n'allons pas nous taire. Nous continuerons à défendre nos droits et à poursuivre ce combat pour l'égalité et la liberté tant qu'ils ne seront pas garantis.

Ce n'est pas le cas partout dans le monde. Nous le rappeler au niveau de l'Europe. C'est vrai aussi dans 69 pays dans le monde. Dans 69 pays, qui nous sommes est considéré comme un crime. Dans 11 pays, ce crime est puni par la peine capitale. Au sein de l'Union européenne, il y a des dérives qui font de nous les boucs émissaires de ce qu'il se passe dans la société. C'est le cas en Pologne. C'est le cas en Hongrie. C'est le cas dans de nombreux pays et de nombreuses régions.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer ce qu'il se passe en France. En France aussi, la route est encore longue. Comme Joanne l'a rappelé, les agressions et les violences sont en augmentation. Ce qui est problématique est qu'elles sont loin d'être toutes signalées aux autorités. Il y a en plus toutes les violences ordinaires qui ne tombent pas sous le coup de la loi, mais qui sont là, qui sont présentes au quotidien, qui sont infligées au quotidien, qui sont infligées dans les familles, qui sont infligées dans la rue, qui sont infligées à l'école, qui sont infligées au travail... Toutes ces violences ordinaires constituent le visage de la haine que nous devons combattre, nous, personnes LGBTQI, mais aussi toute la société.

Il faut les combattre, car ces violences ordinaires instillent une haine de soi qui entraîne un taux de suicide beaucoup plus élevé pour les personnes LGBTQI que pour le reste de la population. C'est une vraie urgence en termes de santé publique.

J'ai aussi envie de dire que je suis fier d'appartenir à un mouvement politique qui a toujours combattu pour l'égalité de tous et de toutes devant la loi et qui a fait preuve de constance dans ce combat. On peut facilement soutenir et proposer des résolutions non contraignantes comme c'est le cas ce soir, et dire que la Manif pour tous a été humiliée en 2014. Ce sont les mots du Président. Je pense que les personnes qui ont été humiliées en 2014 lors de ces manifestations sont plutôt les personnes LGBTQ. On peut voter ces résolutions et en même temps refuser d'interdire les thérapies de conversion. On peut voter ces résolutions et en même temps ne pas autoriser la PMA toutes et tous en France.

Pour conclure, je voulais dire que tant qu'il y aura, pour les personnes LGBTQ, pour les jeunes, pour les aînés, pour toutes et tous, ce combat intérieur à mener pour avouer à nous-mêmes cette différence, il y aura, pour nous élus, un combat à mener pour l'égalité. Il faudra mener ce combat afin que dans notre société, il y ait, non seulement en droit, mais aussi en réalité, des zones de liberté où les personnes LGBTQ se sentiront protégées, en sécurité, écoutées et acceptées. Je vous remercie d'avoir déposé ces vœux. Ils ont une charge symbolique importante. Ils n'ont qu'une charge symbolique, mais les symboles sont importants pour dire à toutes les personnes dans l'arrondissement, à Paris, dans la métropole, qu'elles sont en sécurité et que nous serons, élus du 13<sup>e</sup>, à leurs côtés.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour cette intervention très forte.

**Jean-Noël AQUA** : Je vais être court, car l'intervention de Wilfried était très complète, en plus d'être émouvante, et il a dit l'essentiel. Je soutiens son propos.

Naturellement, nous allons voter ce vœu. Pour nous, la lutte pour l'émancipation de toutes et tous est essentielle. C'est un guide de notre action. C'est entre autres sur les choix des uns et des autres. Je pense qu'il est nécessaire de rappeler que la liberté n'est jamais acquise. Je suis plus que surpris de l'abstention sans justification réelle du groupe LR.

Indéniablement, encore aujourd'hui, la présidente de région déclare qu'il serait intéressant de démarier les couples homosexuels. Il n'est pas loin le temps où la Manif pour tous contestait les droits des personnes LGBTQI+ dont nous parlons. Indéniablement, c'est sur certains bancs de cette assemblée et je trouve cette abstention plus que notable. Comme l'a signalé Wilfried, il y a beaucoup d'insécurité aujourd'hui, quand bien même Paris est un lieu où la liberté est garantie, les violences envers les personnes d'orientation différente sont encore très fortes. Je m'étonne que certains puissent parler d'insécurité quand cela les arrange, mais fermer les yeux quand l'insécurité touche certaines personnes. La politique est faite de symboles. Nous avons bien conscience que ce vœu adresse une charge symbolique. C'est la liberté de choisir son orientation, c'est l'égalité des droits qui est aussi importante. Tant la liberté que l'égalité restent largement à conquérir et cela passe par le travail sur les consciences et donc les symboles.

Nous voterons bien naturellement ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Pour poursuivre en une phrase le propos qui vient d'être dit, comme le rappelle le vœu de Chang Hua Peng, il y a une progression de 36 % du nombre de victimes d'actes anti-LGBT en France en 2019 par rapport à l'année précédente où il y avait déjà une augmentation.

Il faudra voir si nous fusionnons les vœux ou si nous les votons tous les deux de manière consécutive. Dans le vœu de Chang Hua Peng, il y avait un alinéa supplémentaire que nous pourrions intégrer. Mais nous pouvons faire voter les deux vœux.

**Johanne KOUASSI** : Je vais très brève, car beaucoup de choses ont été dites avec beaucoup de force et d'émotion. Quand j'ai entendu M. Olivier dire que c'était un vœu « hors sujet », je crois que nous aimerions tous que ce soit un vœu « hors sujet ». La réalité du quotidien et le nombre des agressions font que nous ne pouvons pas dire que cela est hors sujet ou que c'est un non-sujet. Cela honore la Ville de Paris de montrer à quel point il n'y a aucune tolérance vis-à-vis de ces actes et de ces discriminations. Je suis heureuse de voir qu'il y a une forte convergence, mais je regrette de voir une abstention de la part du groupe Les Républicains qui est un mouvement politique qui, malheureusement, a un positionnement

extrêmement ambigu sur ces questions. Il y a une cohérence totale avec notre Conseil d'arrondissement et le vote de ce soir et je le regrette profondément.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Je suis obligé de réagir, car une nouvelle fois, M. Aqua agresse et cherche la polémique alors qu'il ne s'agit pas d'abstention, mais de NPPV et il s'agit d'une position du groupe Changer Paris de ne pas prendre part au vote quand il y a des délibérations qui ont un caractère international. Voilà la position du groupe. Il ne s'agit absolument pas de ne pas partager les propos de notre collègue Wilfried Bétourné. Il faut être clair là-dessus.

**M. LE MAIRE** : J'entends, mais chercher particulièrement le caractère international sur ces vœux est vraiment essayer de trouver un biais pour ne pas les voter favorablement.

Merci encore une fois pour vos interventions très fortes les uns et les autres. Faisons-nous voter les vœux consécutivement ou préférez-vous que nous les fusionnions ? Je m'adresse plutôt à Chang Hua Peng. Je n'ai pas d'avis préconçu.

**Chang Hua PENG** : Votons-les consécutivement

**M. LE MAIRE** : Je fais donc voter le premier vœu.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les 5 élus du groupe UDC13 ne prennent pas part au vote.

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**V13 2021 19 – Vœu relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQI+ déposé par Chang Hua PENG**

**M. LE MAIRE** : J'imagine que c'est le même vote pour le vœu 19.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les 5 élus du groupe UDC13 ne prennent pas part au vote.

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**V13 2021 24 – Vœu relatif à la mise en place d'une aire de stationnement des deux-roues motorisés devant les 2-10 rue Jeanne d'Arc, déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Je vais laisser tout de suite la parole à Jean-Baptiste Olivier pour un vœu relatif à l'installation d'un parc deux-roues motorisés au 2-10 rue Jeanne d'Arc.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : C'est Mireille Estienne qui va le présenter.

**Mireille ESTIENNE** : Je reviens à un sujet terre-à-terre. Il s'avère que devant les immeubles du 2 au 10 rue Jeanne d'Arc, les places de stationnement laissées par les poubelles de tri qui viennent d'être mises en place font qu'il y a de nombreux deux-roues motorisés qui se garent, car il y a un vrai besoin dans cet espace. Ils se garent donc à des places qui ne leur sont pas dédiées, voire sur le trottoir. Ils peuvent

donc avoir des amendes. Notre groupe souhaite donc émettre le vœu que les services de la voirie puissent étudier et prévoir un espace dédié à ces deux-roues motorisés parce qu'il y a en permanence à cet endroit un besoin d'un stationnement deux-roues.

**M. LE MAIRE** : Je vais passer la parole à Antoine Guillou pour répondre. Il faudra que nous trouvions des processus de régulation entre nous, car il y a peut-être des façons plus fluides d'avancer que faire un vœu chaque fois que l'on veut installer un parc deux-roues quelque part. Je sou mets cela collectivement. Sur ce sujet en question, il se trouve que le parc est prévu.

**Antoine GUILLOU** : Comme l'indiquait Monsieur le Maire, sur le fond, il n'y a pas de problème particulier avec votre vœu, car c'est quelque chose que nous avons déjà identifié. C'est un projet qui va amener à déplacer les places actuellement réservées aux personnes à mobilité réduite sur la place Jeanne d'Arc qui posent une difficulté pour l'organisation du marché. Nous allons en profiter pour créer également du stationnement deux-roues.

Nous avons peut-être un petit sujet de méthode. Sur les questions de voirie, je pense que vous comprendrez aisément qu'il ne m'est pas possible de demander aux services d'étudier dans l'intervalle entre le dépôt du vœu et le Conseil d'arrondissement la pertinence de projets très précis comme celui que vous proposez. Par exemple, je ne pourrai pas ici vous dire si le stationnement deux-roues aura plus sa place côté pair que vous proposez ou du côté impair.

Je suis à votre disposition pour être à l'écoute de vos propositions et, le cas échéant, permettre leur étude par les services de voirie pour vous faire un retour ensuite. Vous le faites régulièrement et vous avez raison. Mais il est délicat que nous traitions ces propositions et ces suggestions sous la forme de vœu.

J'ajoute que nous avons un processus de concertation en cours dans le quartier où se situe ce vœu (Choisy-Jeanne d'Arc). Nous y avons entamé la démarche « Embellir votre quartier » qui consiste à consulter l'ensemble des habitants du quartier et des habitants du 13<sup>e</sup> ou ceux qui passent pour leur proposer de faire part de leurs idées d'améliorations d'aménagement dans l'espace public dans le quartier. C'est typiquement au sein de ces processus de concertation que ces idées émergent et sont ensuite consultées avec les habitants. Il serait assez curieux que nous « préemptions » alors que nous sommes précisément dans le quartier concerné par la démarche.

Il en est de même pour le vœu présenté par M. Shoukry sur le boulevard Auriol qui relève de la même question de méthode que j'évoquais à l'instant.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de retirer ces vœux. Je m'engage à vous faire un retour sur la suite qui sera donnée. Si vous le souhaitez, je vous invite aussi à déposer ces propositions dans le cadre de la concertation actuellement en cours afin que nous puissions les évoquer dans le cadre des réunions de concertation avec les habitants. Là, je pense plutôt à la proposition de M. Shoukry, car, sur la proposition de stationnement deux-roues, c'est déjà en cours.

Je fais la différence avec les discussions que nous avons eu la dernière fois où nous avons plutôt évoqué le principe d'avoir des stationnements pour trottinettes. Quand nous sommes sur des propositions de principe, c'est différent. Mais quand il s'agit de propositions précises, comme le disait Monsieur le Maire, je pense qu'il faut que nous trouvions un autre moyen de dialoguer que via les vœux.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Je commence par dire que nous allons retirer le vœu. Comme cela, tout le monde sera content. Ce qui est un peu gênant est que, pour le coup, nous sommes sur des compétences locales, contrairement au vœu précédent. Cela n'intéresse pas, mais c'est notre mission.

Nous allons nous entendre et nous allons retirer ce vœu, mais je voulais dire que nous sommes là dans les compétences locales.

**M. LE MAIRE** : Nous sommes effectivement dans les compétences locales. Sur ce quartier précisément, nous avons demandé aux concitoyens de participer à une concertation, et fort logiquement, je trouve que

vos demandes y ont tout à fait leur place. N'y voyez pas malice particulière, surtout que pour le premier vœu, sur des questions de réorganisation du marché, c'était déjà dans les tuyaux. Je vous en donne acte.

**Mireille ESTIENNE** : Je voulais ajouter que pour moi, mettre en place un stationnement moto n'est pas « embellir Paris ». Mais j'entends que c'est dans ce quartier. Je le sais, car j'ai suivi des réunions. Mais pour moi, ce n'est pas ainsi que l'on embellira Paris.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas non plus ainsi que l'on saccagera Paris. L'appellation vaut ce qu'elle vaut, mais elle a le mérite d'annoncer un certain nombre de choses positives. Dans la concertation telle qu'annoncée dans les flyers, les courriers de la mairie, les réunions auxquelles vous avez assisté, nous avons été très clairs sur le fait qu'il s'agissait de rassembler toutes les interventions sur la voirie publique de ce quartier afin de concentrer les travaux en une seule fois et de réfléchir de manière plus globale un certain nombre d'usages, de plan de circulation, etc. le plan de circulation ne participe pas forcément à embellir un quartier, mais à apaiser certains problèmes.  
En tout cas, merci pour votre positionnement.

LE VŒU EST RETIRÉ.

**V13 2021 25 – Vœu relatif à la sécurisation du passage piéton situé au 171 boulevard Vincent Auriol déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

LE VŒU EST RETIRÉ.

**V13 2021 23 – Vœu relatif à la vaccination des personnels accueillant du public en collectivité déposé par Jean-Noël AQUA et les élus du Groupe communiste et citoyen**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Jean-Noël Aqua pour un vœu relatif à la vaccination des personnels même si pour les personnels accueillant le public en collectivité, en particulier ceux travaillant auprès des enfants, les choses ont évolué.

**Jean-Noël AQUA** : Je voulais revenir sur ces personnels particulièrement exposés et rappeler que le ministère de l'Éducation nationale a été en retard sur beaucoup de choses tout d'abord en déclarant que les enfants n'étaient pas porteurs du virus, puis en niant la nécessité des masques et ensuite en livrant des masques non adaptés, et en continuant de refuser de financer les collectivités pour l'installation de capteurs à CO<sub>2</sub>. Ceci est le contexte général.

La chose importante particulièrement ce moment est la question de la vaccination sur laquelle aucune priorisation n'a été faite pour l'ensemble des personnels et pas simplement les professeurs. Il y a une petite ouverture sur les personnels de plus de 55 ans au moment où cela s'est ouvert, puisqu'ils faisaient partie des populations prioritaires pour les plus de 55 ans, mais c'était assez minime. Pourtant, ces personnels sont particulièrement exposés. Nous voyons dans les chiffres d'absence de la DASSO qu'il y a un facteur 10 fois plus d'absence que dans toutes les autres directions réunies.

Les personnels des cantines sont aussi particulièrement exposés, car ils sont directement exposés à des enfants qui n'ont pas de masques, notamment dans les collèges et lycées qui sont des publics où la transmission du virus est non négligeable. Je pense aussi aux personnels des crèches qui sont clairement au contact des enfants.

Le gouvernement a négligé ces personnels de la priorisation. L'objet de notre vœu est d'interpeller le gouvernement. J'ai écouté l'intervention de Jean Castex qui indique que l'on ouvre à l'ensemble des personnels au 31 mai, mais sans priorisation alors qu'il reste compliqué d'obtenir des doses. On laisse

donc ces personnels se débrouiller alors même qu'ils sont particulièrement exposés et qu'ils font fonctionner des services publics essentiels pour l'ensemble de la communauté. On suggère également que la Ville pourrait prioriser les doses de surplus en direction de ces personnels.

**Wilfried BÉTOURNÉ** : Nous allons voter ce vœu. Dans les annonces d'aujourd'hui par rapport à la vaccination, à partir de lundi, donc le 24, une série de professions désignées comme prioritaires auront accès à la vaccination et parmi elles les enseignants. Je comprends le sens de ce vœu et c'est pourquoi nous allons le voter, mais il y a aujourd'hui une réponse du gouvernement.

**Mireille ESTIENNE** : J'ai été très surprise de voir ce vœu, car toutes les personnes de plus de 18 ans peuvent maintenant se faire vacciner. Je me demande quelle est la pertinence de maintenir ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Je peux proposer d'ajouter un alinéa disant que la mairie du 13<sup>e</sup> organise un accueil priorisé dans le centre de vaccination de l'arrondissement pour les personnels précités.

**Jean-Noël AQUA** : C'était le sens du vœu. C'est très bien.

**M. LE MAIRE** : Je vous propose cet ajout qui remplace l'alinéa précédent. Ce sera plus clair.

**Mireille ESTIENNE** : Est-on obligé d'avoir un vœu pour que la mairie du 13<sup>e</sup> décide que les enseignants sont prioritaires ?

**M. LE MAIRE** : Dans cette période tourmentée, avec des tiraillements assez forts, des débats qui dérivent, des fakenews propagées, je me suis toujours mis dans l'attitude d'être extrêmement légaliste même quand un certain nombre de décisions pouvait m'interroger, et le mot est faible pour certaines d'entre elles. Je pense que cela est nécessaire, car à partir du moment où notre Conseil d'arrondissement qui, comme je l'espère, se retrouvera de manière unanime sur ce sujet, cela donnera une base pour prioriser un certain nombre d'accès, comme nous l'avons fait, peut-être en anticipant non pas les décisions, mais les procédures du gouvernement, notamment avec les personnes qui vont participer à l'organisation des bureaux de vote. J'estime donc que cette base peut être utile pour le justifier. Mon mode opératoire est de le faire de la manière la plus collective possible. Je soumetts donc le vœu ainsi amendé.

**POUR : 37**

**CONTRE : 2 élus du groupe UDC13 (M. LÉ et M. SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST AMENDÉ ET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**V13 2021 20 – Vœu relatif à l'affichage libre à Paris déposé par les élus de la majorité municipale**

**Marie ATALLAH** : Le vœu de ce soir s'inscrit dans la démarche de la majorité municipale qui consiste à développer et favoriser la démocratie locale et participative via le développement de plusieurs outils permettant à la fois l'accès à l'information et la participation citoyenne pour participer aux décisions de politique publique. Ce vœu porte sur le sujet de l'affichage libre. L'affichage libre est un outil qui sert à développer l'expression publique, l'expression citoyenne et l'expression associative. Nous avons fait le constat dans notre arrondissement que par rapport à la loi, nous devons faire des efforts et améliorer cet aspect de la loi qui nous permet de développer des espaces et d'installer des panneaux d'affichage d'opinion et d'information libre dans l'espace public. Selon la loi, dans notre arrondissement, nous pouvons aller jusqu'à 120 m<sup>2</sup> d'affichage pour le 13<sup>e</sup>. Or, nous constatons que nous sommes vraiment en

dessous de ce niveau. Sur le constat, nous voulons favoriser et appliquer la loi en termes d'affichage libre, notamment pour les associations, car cet outil répond à plusieurs besoins.

Il répond à un besoin correspondant à la vitalité de la vie associative très riche et très forte de notre arrondissement. Sa place est très importante dans la vie de l'arrondissement, notamment par rapport aux structures de l'économie sociale et solidaire qui prennent de plus en plus de place dans nos quartiers. Les associations de ESS ainsi que les autres n'ont accès qu'à de l'affichage « sous clé » auquel il est un peu compliqué d'accéder. Il y a des règles et des procédures qui ne garantissent pas l'accès libre et total à la libre expression des associations ainsi que des citoyens.

Nous voulons également répondre un besoin important qui nous est révélé par la crise sanitaire et sociale qui a fait émerger beaucoup d'initiatives de solidarité. Ces initiatives de solidarité auraient pu en bénéficier. Elles vont se développer. L'affichage d'opinion et d'information est un outil qui va favoriser la participation citoyenne et l'émergence d'autres initiatives.

Nous sommes dans une majorité municipale qui veut favoriser l'espace public. Nous avons maintenant beaucoup de rues piétonnes. Nous sentons que les citoyens s'approprient de plus en plus l'espace public. Le fait de développer l'installation de panneaux d'affichage et d'opinion va aussi favoriser l'accès des citoyens à l'information et à la participation au débat et favoriser le débat dans les quartiers. C'est un moyen très facile et très accessible pour des citoyens.

Nous demandons donc que soient développés les panneaux d'affichage dans les quartiers de manière à faire appliquer la loi et que ces panneaux soient entretenus par les services de propreté de la Ville et que soit créée une cartographie de ces panneaux qui sera accessible sur tous les moyens de diffusion à disposition de la mairie (site Internet, réseaux sociaux, etc.). Enfin, nous demandons que ce vœu soit mis en place en concertation avec les associations et conseils de quartiers de manière à ce qu'il soit adapté à la demande des habitants et des associations.

**M. LE MAIRE** : Merci de cette belle proposition. Nous ne partons pas de rien. Il y a toute une série d'affichage associatif. Beaucoup sont sous verre. Là, nous parlons d'affichage d'accès libre. La loi ne fait pas la différence entre les deux. Il y a 36 panneaux sous verre dédié à l'affichage associatif et 22 pour les conseils de quartiers. Il y a aussi quelques lieux d'affichage d'opinion libres. L'idée est de développer ces derniers, même s'ils sont plus difficiles à entretenir.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, nous pouvons faire voter ce vœu directement.

**POUR : 39**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**V13 2021 21 – Vœu relatif à la dénomination d'un espace public du 13<sup>e</sup> arrondissement en hommage aux femmes victimes de violences, notamment conjugales, déposé par Jérôme COUMET, Morgane LACOMBE et les élus de la majorité municipale**

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Morgane Lacombe, là aussi pour une proposition très symbolique, mais également très forte.

**Morgane LACOMBE** : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu à l'initiative du Maire et de moi-même est présenté au nom de la majorité. Je vais rappeler les chiffres que vous connaissez tous : un féminicide commis tous les deux jours et demi en France, 146 femmes et 25 enfants tués en 2019 suite à des violences dans le couple, 220 000 femmes victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques dans le couple par an. Le nombre de femmes victimes de viol de tentative de viol est estimé à 94 000 par an. Un meurtre sur cinq est un féminicide en France. Qu'ils soient médiatisés comme celui du 4 mai à

Mérignac ou qu'ils ne dépassent pas les limites du huis clos familial, ces drames existent dans tous les milieux et nous concernent tous. Ces violences ont lieu dans la sphère privée, mais aussi publique. Elles peuvent avoir lieu au sein du couple, de la famille, du travail, dans la rue... Il s'agit d'un continuum de violence qui constitue l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde. Ce continuum de violences faites aux femmes n'est pas une fatalité et il n'est pas l'apanage des plus modestes. Ce continuum de violence est le résultat d'une culture patriarcale, d'une construction mentale selon laquelle il arrive encore trop souvent qu'un homme puisse se sentir légitime lorsqu'il violente une femme bien qu'il sache que ses actes sont répréhensibles pénalement.

La position ferme et déterminée de la Ville de Paris et du 13<sup>e</sup> en particulier est de prévenir ces violences partout où elles se trouvent, à travers le déploiement de multiples dispositifs de sensibilisation, de prévention et d'amélioration des pratiques de repérage et d'accompagnement des femmes victimes. De nombreux partenariats avec les associations et professionnels sociaux, de santé et de sécurité sont menés en ce sens. Cette politique active et ambitieuse est menée de front avec les différents groupes de la majorité, car c'est une bataille qui nous rassemble.

Lutter contre ces féminicides dramatiques passe aussi par rendre visible l'invisible. La prévention passe aussi par l'hommage aux victimes et notre détermination à réfuter cette violence comme étant une fatalité, à l'image des messages « pas une de plus » que nous pouvons voir sur les murs parisiens. Il est nécessaire de nous exposer frontalement et publiquement solidaires de l'ensemble des femmes victimes en matérialisant notre soutien par un lieu parisien de commémoration, source de mobilisation et d'engagement. La création de ce lieu se fera si possible sur la place devant le Mobilier National, à proximité de la place de la Bergère d'Ivry situé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, seul lieu parisien faisant référence à une femme assassinée par son compagnon. Nous devons aussi cette action à nos concitoyens puisque cette proposition faisait partie de notre programme commun lors de la campagne des municipales. Rendre hommage dans l'espace public aux femmes victimes de violences par la dénomination d'un jardin ou d'une place est un acte militant et novateur. Trop peu de lieux ou de monument dédié à ce combat existent en France aujourd'hui. Il est temps que Paris remédie à cette absence.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous sou mets ce vœu sur la dénomination d'un espace public du 13<sup>e</sup> arrondissement en hommage aux femmes victimes de violences notamment conjugales avec bon espoir qu'il sera voté ou du moins que nous trouverons ce consensus, car la lutte contre les violences faites aux femmes dépasse les clivages partisans.

**M. LE MAIRE** : Merci, Morgane Lacombe. Je n'ai rien à ajouter. Je présenterai moi-même ce vœu au Conseil de Paris.

**Habib SHOUKRY** : Je vous rejoins sur l'importance de la lutte contre les violences conjugales. Je souhaitais néanmoins rappeler que 28 % des victimes de violences conjugales sont des hommes, que seulement 12 % d'entre eux portent plainte et qu'il est important de mettre en avant cette lutte contre les violences aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

**Morgane LACOMBE** : Effectivement, il y a également des hommes victimes de violences conjugales. Vous avez tout à fait raison. 86 % des victimes sont des femmes. Il y a eu 146 femmes tuées en 2019 contre 26 hommes. Mais nous sommes d'accord, c'est dramatique dans tous les cas.

**M. LE MAIRE** : Je pense que c'est un acte à forte portée symbolique. Cela permet de créer à Paris un possible lieu de rassemblement. Nous regarderons ensuite s'il n'y a pas d'autres propositions qui viennent s'ajouter. On pourrait imaginer un monument, même si ce n'est pas évident de trouver les bonnes voies de réalisation et la bonne symbolique. Je pense que c'est un acte fort. J'espère qu'il en rencontrera d'autres dans d'autres municipalités.

Je vais procéder au vote.

POUR : 39  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## QUESTIONS

**Q13 2021 08 – Question relative à l'aménagement des 127-133 avenue d'Italie posée par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Mireille Estienne concernant le devenir sur la partie commerciale de l'immeuble du 127-133 avenue d'Italie.

**Mireille ESTIENNE** : En effet, les habitants des immeubles en bas de l'avenue d'Italie ont subi et subissent encore de nombreuses nuisances avec l'arrivée de la ligne 14 et le développement de la station. Cette station va créer un trafic plus important dans ce quartier de métro Maison-Blanche, mais qu'en est-il des abords de cette station ? Les membres de notre groupe vous interrogent sur les prévisions de réaménagement des locaux des 127-133 avenue d'Italie ainsi que le parterre qui servait à l'époque de parking au concessionnaire automobile ainsi que les éventuelles prévisions de commerce à cet endroit.

**M. LE MAIRE** : Merci, Mme Estienne. Ce sera l'occasion de revenir plus largement sur cette question auprès des habitants du quartier. Je laisse la parole à Éric Offredo pour vous répondre.

**Éric OFFREDO** : Effectivement, vous préoccupez du devenir quand la station sera ouverte en 2020 en 2024. Antoine Guillou pourra compléter ce que je dis sur la gare Maison-Blanche.

En ce qui concerne Piguet, la famille Piguet qui détenait la concession est toujours propriétaire du lieu. Ce n'est plus une concession automobile. Le projet dans le permis de construire a été délivré fin 2020 pour aménager l'ancienne concession et pour faire un équipement qui serait un équipement de loisirs avec de l'escalade, du bowling, une salle de sport, des espaces de coworking, un tout petit espace de vente de détail et de la restauration sur cinq niveaux, car il y a deux niveaux de sous-sol, le rez-de-chaussée et deux niveaux supérieurs. Ce projet a eu du mal à émerger, car la préfecture de police a émis à juste titre de nombreuses réserves en matière de sécurité. Ces réserves ont été levées, car il y a eu beaucoup de modifications sur ce permis. Compte tenu de l'état d'avancement du chantier, cela ne pourra pas être réalisé dans les années qui viennent (en tout cas, avant que nous puissions livrer la station). Comme vous le signaliez, le tunnelier Allison est en cours de démontage, mais c'est une grosse machine qui met beaucoup de temps à être posée et à être retirée. Une fois le tunnelier retiré, les travaux ne sont pas terminés. Il reste beaucoup d'aménagements à faire. S'il y a cinq niveaux sur l'ancienne partie Piguet, il y a davantage sur la partie gare Maison-Blanche avec les nombreuses interconnexions. Le calendrier prévoit une livraison en 2024. Nous pouvons supputer que la livraison d'équipements de loisirs sera sur 2023-2024.

Je ne sais pas si Antoine veut compléter.

**M. LE MAIRE** : Je pense que tu as dit l'essentiel, y compris sur l'ouverture de la station. Mme Estienne, nous avons essayé d'être le plus précis, en fonction des éléments qui sont en notre possession. Tant que les travaux n'ont pas démarré, il est difficile d'avoir un calendrier estimatif très précis.

**Éric OFFREDO** : Je voulais assurer que je suivrai avec attention le sujet. S'il y avait des évolutions, je ne manquerai pas de vous en faire part.

**Antoine GUILLOU** : Je souhaitais ajouter que par ailleurs, la mairie du 13<sup>e</sup> suit avec attention le chantier mené par la RATP et nous organisons régulièrement des réunions de concertation et de dialogue entre la RATP et les riverains qui, compte tenu des nuisances occasionnées par ce chantier, ont un certain nombre de demandes à émettre auprès de la RATP. Nous faisons en sorte que ce dialogue puisse se dérouler dans les meilleures conditions possible compte tenu du caractère assez exceptionnel du chantier.

**M. LE MAIRE** : Merci pour toutes ces précisions.

**Q13 2021 09 – Question relative aux fermetures et ouvertures de classes à la rentrée prochaine posée par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la question suivante, toujours posée par Mireille Estienne. Il s'agit du bilan sur les ouvertures et fermetures de classes. Emmanuel Coblence répondra.

**Mireille ESTIENNE** : La fin de l'année scolaire approche. Les inscriptions de l'année suivante ont d'ores et déjà commencé depuis plus d'un mois. Cette future rentrée scolaire que nous espérons tous la plus normale possible sera le reflet de la désertion des familles en particulier durant cette crise sanitaire, les éventuelles fermetures qui auraient pu avoir lieu en septembre dernier ayant été reportées. Le quartier Bruneseau est quant à lui déjà très dense et voit s'ouvrir un certain nombre d'immeubles et manque cruellement d'établissement scolaire.

Notre groupe souhaiterait donc faire un point sur les éventuelles fermetures de classes prévues et savoir concernant le quartier Bruneseau quels sont les établissements scolaires qui pourront ouvrir dès le mois de septembre.

**M. LE MAIRE** : Nous aurons une nouvelle école à Bruneseau dès la rentrée prochaine. Je laisse Emmanuel Coblence vous détailler cela.

**Emmanuel COBLENCE** : Je n'utiliserai pas le terme de « désertion » des familles, mais je reconnais, car c'est une évidence statistique, que de nombreux arrondissements et quartiers de Paris connaissent des baisses d'effectifs dans les écoles. Je remarque en revanche que le 13<sup>e</sup> arrondissement, en particulier étant donné la vitalité démographique du quartier de la ZAC Paris Rive Gauche, est un arrondissement où beaucoup de quartiers ne connaissent pas cette baisse démographique dans les écoles. Je voudrais aussi rappeler que même si la mairie d'arrondissement est extrêmement attentive et en lien avec le rectorat sur tout ce qui concerne ces mesures de carte scolaire et fermetures et ouvertures de classes pour chaque rentrée, la décision d'ouvrir ou de fermer une classe est une compétence du rectorat, en particulier sur la base des prévisions d'effectifs.

Concernant votre premier point, effectivement, le conseil départemental de l'Éducation nationale a acté un certain nombre de mesures de carte scolaire. Des fermetures sont anticipées. Elles demandent à être confirmées si les effectifs sont bien ceux qui ont été anticipés. Une fermeture de classe est anticipée en maternelle à l'école du 44 enfants d'Izieu, une classe à la maternelle Stephen Pichon et une classe la maternelle Vandrezanne. Il y a également une fermeture de classe anticipée à l'école élémentaire du 51 porte d'Ivry. À chaque fois, ces mesures nous paraissent, ainsi qu'au rectorat, correctes compte tenu des effectifs anticipés dans ces écoles.

D'autres écoles voient au contraire des ouvertures prévues par le conseil départemental de l'Éducation nationale : une classe à l'élémentaire Franc-Nohain et une classe prévue à l'école Louise Bourgeois.

J'en viens à la deuxième partie de votre question. En effet, vous avez raison. Pour permettre aux familles qui s'installent dans le quartier Bruneseau d'emmener leurs enfants à l'école à proximité, nous avons prévu l'ouverture d'une nouvelle école, l'école Jean Simon, qui sera située boulevard du Général d'Armée Jean Simon. Elle a été livrée et va ouvrir pour la rentrée 2021. Comme elle est située sur le même secteur que l'école Louise Bourgeois et qu'un certain nombre d'enfants situés actuellement sur Louise Bourgeois ont vocation à rejoindre l'école Jean Simon qui est bien plus proche de chez eux que l'école Louise Bourgeois, il est tout à fait envisageable que le conseil départemental de l'Éducation nationale et le DASEN décident de ne pas ouvrir cette classe qui ne sera pas nécessaire à l'école Louise Bourgeois et d'utiliser cette ouverture de classe pour ouvrir cette classe à l'école Jean Simon. Avec Jérôme Coumet, nous souhaitons pouvoir aller plus vite que cela et ouvrir plusieurs classes à Jean Simon pour la rentrée de septembre (deux, voire trois). Nous travaillons en très étroite collaboration avec l'inspectrice de circonscription et avec le rectorat pour avoir ces ouvertures de classes.

Pour être tout à fait complet, je vous signale également qu'une classe d'UPE2A, qui concerne les élèves allophones, située jusqu'à maintenant à l'école Levassor va être transférée à l'école Vandrezanne afin qu'il y ait une classe UPE2A pour chacune des trois circonscriptions du 13<sup>e</sup>, ce qui nous paraissait une répartition plus équitable.

En outre, nous avons demandé l'inscription au programme d'investissement de la mandature des études prospectives sur l'opportunité d'édifier un nouveau collège pour le quartier Bruneseau. Là encore, nous souhaitons pouvoir répondre à la vitalité de ce nouveau quartier.

J'espère avoir été complet.

**M. LE MAIRE** : Il aurait été difficile d'être plus complet. Vous avez un bilan extrêmement complet, Mme Estienne, de là où nous en sommes à ce jour.

**Q13 2021 10 – Question relative au campement de tentes du pont de Bercy posée par Jean-Baptiste OLIVIER, Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole à Habib Shoukry pour la dernière question concernant le campement qui s'est installé pont de Bercy.

**Habib SHOUKRY** : Cette question est effectivement au sujet du campement qui s'est installé pont de Bercy. Que pouvez-vous nous dire sur les actions qui ont été mises en place pour libérer le pont ?

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole à Juliette Sabatier. C'est un problème qui nous préoccupe. Je précise néanmoins que, que ce soit pour le commissariat ou pour la municipalité, ce pont dépend entièrement du 12<sup>e</sup>. Cela ne nous empêche pas d'agir.

**Juliette SABATIER** : Le pont dépend du 12<sup>e</sup>, mais les riverains sont dans le 13<sup>e</sup>. Dans votre question écrite, vous demandiez à la fois quelles remontées nous avaient été faites et quelles actions avaient été menées.

Tout d'abord, je vais partir du constat qu'il y a effectivement une augmentation importante en quelques semaines, courant avril, de ce campement. Pour simplifier, nous sommes passés de 4 à 40 tentes. Plus récemment, nous sommes un peu redescendus avec pour conséquences de cette augmentation des nuisances pour les riverains en termes de propreté et de tranquillité, car des conflits bruyants ont éclaté entre les occupants. Il y a eu des pratiques d'alcoolisation sur la voie publique, notamment devant le magasin Truffaut.

La dernière évaluation qui nous a été remontée date un peu. Mais sur l'étiage général, cela va vous donner une idée assez claire. Il y a 37 tentes, même si tout à l'heure j'en ai compté un peu moins, et 31 hommes qui présentent des statuts et des problématiques différents : environ un tiers de réfugiés

statutaires, un tiers de personnes ayant une demande d'asile en cours, trois jeunes qui se déclaraient mineurs, mais qui ont déjà été évalués comme majeurs par le dispositif d'évaluation des mineurs étrangers isolés. Ils ont des origines géographiques diverses que je pourrais vous préciser si vous le souhaitez.

Face à cette situation, étant donné les nuisances mentionnées par les habitants, mais aussi la situation en termes de salubrité, le Maire et la mairie du 13<sup>e</sup> ont enclenché diverses actions. Nous avons alerté les différents services de la Ville : la DPSP qui a effectué des passages réguliers et a notamment mobilisé son unité de nuit, la mission sans-abri du secrétariat général de la Ville de Paris. Les constats ont été établis. La procédure légale suit son cours. Les services de la propreté sont intervenus. Des bennes ont été installées et des ajustements sont actuellement réfléchis. Je pense que nous pouvons objectivement dire que l'état général du campement s'est trouvé amélioré très récemment (cette semaine) même si nous sommes très loin de la perfection en termes de propreté.

Dans le même temps, il y a près d'un mois, Monsieur le Maire a saisi par courrier le préfet de police. Le procureur de la République a également été interpellé.

Pour vous dire comment nous pensons que les choses vont avancer, une procédure légale est engagée par la Ville et se poursuit. Mais si nous nous mettons dans la perspective d'une évacuation mise à l'abri, comme vous le savez, la Ville ne peut agir sans le concours des forces de l'ordre. Nous sommes donc suspendus à la réponse de la préfecture de police qui aurait potentiellement le pouvoir d'accélérer les choses. Une réunion de crise doit avoir lieu sur ce sujet demain après-midi.

En résumé, la mairie a pleinement pris la mesure du problème et activé tous les leviers possibles à son niveau pour avancer vers une amélioration de la situation dans un premier temps et son règlement dans les meilleurs délais.

**Habib SHOUKRY** : Avez-vous besoin d'aide pour interpeller la préfecture ?

**M. LE MAIRE** : Je ne suis pas sûr que vous en ayez des moyens plus particuliers, mais allez-y !

**Habib SHOUKRY** : Nous allons solliciter les sénateurs.

**M. LE MAIRE** : Je voulais vous remercier pour ce Conseil d'arrondissement et votre participation. Je vous souhaite une bonne soirée.

*Fin du Conseil d'arrondissement.*